

*Toute une logistique mise en œuvre pour  
une campagne de vaccination réussie*

## Les personnes en situation de handicap ne doivent pas être laissées pour compte



Le Premier secrétaire de l'USFP reçoit les organisations de la jeunesse des partis politiques



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, a reçu lundi 25 janvier 2021, au siège central du parti à Rabat, une délégation de dirigeants des organisations de la jeunesse des partis politiques, et quelques jeunes parlementaires, en présence des membres du Bureau politique du parti Mohamed Mouhib et Ahmed Mehdi Mazouari.

La rencontre a porté sur l'autonomisation politique des jeunes et le renforcement de leur représentativité politique au sein des diverses institutions.

Après une discussion approfondie, le Premier secrétaire a confirmé les positions de principe de l'USFP à ce sujet, exprimant sa volonté de défendre la présence des jeunes au sein des institutions élues et autres et appelant les organisations de la jeunesse à présenter des propositions et des formules permettant la préservation des acquis de notre pays dans ce domaine, dans la perspective de renforcer la présence de la jeunesse au sein de la scène démocratique de notre pays.

### **Décès de Mohieddine Chekrouni**

*Les condoléances du  
Bureau politique*

C'est avec compassion que le Bureau politique de l'USFP a appris le décès de Mohieddine Chekrouni, père de Nezha Chekrouni.

En ces douloureuses circonstances, le Bureau politique présente ses condoléances les plus attristées aux filles du regretté, Nezha, Amal, Fayza et Bouchra, à son fils Ali, à ses petits fils ainsi qu'à sa famille et à sa belle-famille.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

*Toute une logistique mise en œuvre pour une campagne de vaccination réussie*

# Les personnes en situation de handicap ne doivent pas être laissées pour compte

## Actualité



**L**a campagne de vaccination anti-Covid-19 n'a même pas encore commencé, que sont d'ores et déjà déplorés des oubliés sur l'échiquier des personnes à risque érigées comme prioritaires. Car à la différence des professionnels de la santé âgés de plus de 40 ans, ceux des autorités publiques et des Forces Armées Royales, considérés à raison comme prioritaires, au même titre que les fonctionnaires de l'éducation nationale de plus de 45 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans, on constate, encore une fois, avec amertume, que les personnes en situation de handicap sont les grands oubliés de cette campagne de vaccination. Pourtant, on parle de plus de 1,7 million de personnes, soit l'équivalent de 5,1% de la population légale du Maroc, selon les données du recensement général de la population et de l'habitat livrées par le Haut-commissariat au plan. Et encore, ces chiffres datent d'il y a 16 ans.

Une situation que l'on peut décrire poliment comme un doux euphémisme. À dire vrai, cela ne date malheureusement pas d'hier. «Comme pendant le confinement, où aucune directive particulière n'a concerné les personnes en situation de handicap qui ont été tout simplement ignorées. Aujourd'hui, ces dernières ne sont pas non plus citées

dans le cadre de la campagne de vaccination», se désole Loubna Chérif Kanouni, fondatrice de l'Amicale marocaine des enfants atteints d'infirmité motrice et cérébrale (IMC).

Cette triste réalité a récemment été corroborée par les résultats d'une enquête que l'on doit à l'ONG Handicap International - Humanité & Inclusion. Pour faire court, il en est ressorti qu'une majorité des personnes en situation de handicap interrogées ressentent que la dimension du handicap n'a pas droit de cité dans les mesures et autres décisions prises par les autorités au moment d'enrayer la propagation de l'épidémie du coronavirus. Que ce soit d'un point de vue social, économique ou médical. Bref, on est à mille lieues des préceptes de la Convention des Nations unies sur le droit des personnes en situation de handicap, paraphée par le Maroc. Convention dont le contenu ne laisse aucune place au doute et prend aujourd'hui des allures de camouflet pour le Royaume. Encore faut-il le rappeler, les signataires de cette convention, et donc le Maroc, se sont engagés à «garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap». En vertu du

principe de non-discrimination, ces personnes doivent bénéficier du soutien de l'Etat. Enfin, sur le papier.

À la lumière de ces éléments, comment faut-il interpréter le silence du gouvernement sur le sujet ? Certes, avec uniquement 2 millions de doses du vaccin AstraZeneca livrées jusqu'à présent, l'approvisionnement reste clairement un frein majeur. Mais cela n'empêche pas d'inclure dans le calendrier de vaccination les personnes en situation de handicap, ce qui n'est absolument pas le cas. Or, quand bien même ces personnes représentent-elles de faibles taux de morbidité et de contamination, il n'en reste pas moins qu'elles résident généralement dans des services collectifs et fréquentent par conséquent plusieurs personnes, ne serait-ce que leurs familles ainsi que le personnel qui leur vient en aide et qui doivent également être reconnues comme prioritaires dans cette procédure.

À présent, l'urgence de la situation est encore plus prononcée. En cause, le variant britannique du Sars-Cov-2, dont la contagiosité auprès des enfants s'est révélée plus grande que les mutations qui l'ont précédée. «Pour l'heure, les personnes adultes en situation de handicap, ayant des pathologies comme l'asthme ou d'autres fragilités associées sont considé-

rées comme prioritaires, avec cette nouvelle souche très contagieuse et qui atteint les enfants, ces personnes le deviennent encore plus» avertit, à juste titre, Loubna Chérif Kanouni.

Notre interlocutrice, en dépit d'une absence de recul et des essais cliniques inachevés, est favorable à une vaccination, à l'image des parents des personnes en situation de handicap qu'elle accueille dans son centre. Pour la simple et bonne raison que «la vie dans les conditions sanitaires actuelles ne prémunit pas de la Covid. D'autant que les gestes barrières ne sont pas vraiment respectés», regrette-t-elle avant de conclure : «Donc les aléas font qu'il est moins risqué de se faire vacciner que de rester dans une incertitude et à la merci d'un reconfinement qui serait fatal sur tous les plans».

Nul doute qu'une campagne de vaccination réussie redonnera un second souffle au pays psychologiquement et économiquement. Mais si cet idéal piétine les droits des personnes en situation de handicap et les renvoie à la marge de la société et des décisions gouvernementales, comme c'est le cas aujourd'hui, aucun vaccin sur terre ne pourra apaiser toutes les angoisses et notamment celles des plus faibles et des plus vulnérables d'entre nous.

**Chady Chaabi**

# Vaccination

## *C'est bon à savoir*

**L**e Maroc, qui a reçu vendredi un premier lot du vaccin anti-Covid-19 et qui en attend un deuxième mercredi, s'apprête à lancer officiellement son opération de vaccination au cours de cette semaine.

Face aux multiples questions que se posent les Marocains, le portail "www.Liqahcorona.ma", mis en place par le ministère de la Santé, vient rassurer en apportant des éléments de réponse dans l'objectif d'éclairer l'opinion publique notamment sur les vaccins choisis par le Maroc ainsi que sur l'opération de vaccination.

### **La vaccination permet de sauver des millions de vies**

En effet, le mode d'action de la vaccination consiste à stimuler et à préparer le système immunitaire à reconnaître et à lutter contre les virus qu'il cible. Face à une exposition ultérieure au même agent pathogène, l'organisme est prêt à le

détruire, ce qui permet de prévenir la maladie.

Etant une intervention de santé publique par excellence, la vaccination a démontré sa pertinence dans la réduction des décès et des handicaps engendrés par plusieurs maladies infectieuses, telles que la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, la rougeole...

### **La vaccination contre la Covid-19 constitue une opportunité**

La vaccination contre le virus de la Covid-19 représente de ce fait une opportunité pour assurer une protection individuelle et collective, voire communautaire. Se faire vacciner est un moyen de se protéger et également de protéger son entourage. Cependant, l'immunité collective ne serait possible que si la majorité des personnes se font vacciner, soit un minimum de 80% de la population sur le territoire national.

### **La vaccination permet d'éviter l'infection et les complications**

Ce vaccin provoque une protection spécifique contre le virus SARS-CoV-2 responsable de la Covid-19. Le vaccin permet au système immunitaire de mémoriser le premier contact avec l'antigène utilisé. Au contact ultérieur avec le virus, la rapidité de la reconnaissance et l'intensité de la réponse immunitaire spécifique permettront d'éviter l'infection ou ses complications.

### **L'efficacité des vaccins adoptés au Maroc est confirmée**

La sécurité, l'efficacité des vaccins adoptés au Maroc pour la campagne de vaccination contre le virus de la Covid-19 ont été confirmées à travers des constats positifs et des essais cliniques menés aussi bien au Maroc que dans d'autres pays. A cet effet, un comité scientifique de haut niveau assure le suivi de ce processus.



## Le dispositif mis en place

**L'**opération de vaccination contre la Covid-19 débutera au cours de cette semaine sur l'ensemble du territoire national et mobilisera un lourd dispositif.

Afin de réussir cette grande opération inédite, des moyens humains et logistiques conséquents sont mis en place par le Royaume, dont les détails figurent sur le portail [www.liqahcorona.ma](http://www.liqahcorona.ma), exclusivement dédié par le ministère de la Santé à cet effet.

### **2.880 établissements de soins désignés**

Pour la réussite de cette opération, 2.880 établissements de soins de santé primaires ont été désignés.

### **Mobilisation générale des professionnels**

La majorité des professionnels de la santé est mobilisée ainsi qu'un nombre important de stations vaccinales qui y seront rattachées pour développer les activités de vaccination.

### **Vaccination en deux modes**

Les activités de vaccination s'effectueront en deux modes :

- Un mode fixe où la population se déplace vers la station vaccinale.

- Un mode mobile qui prévoit le déplacement des équipes de vaccination rattachées à la station vers des points mobiles de vaccination selon un programme préétabli dont le nombre est arrêté lors de la planification locale en 7000 points.

### **Deux, c'est le nombre de doses nécessaires**

Le nombre de doses nécessaires est de deux. Pour le vaccin du laboratoire "Sinopharm", l'intervalle minimal entre les deux injections est de 21 jours, tandis que pour le vaccin du laboratoire "AstraZeneca", il est de 28 jours.

### **Prise de rendez-vous en ligne ou par SMS**

Les citoyens et les résidents étrangers faisant partie des catégories ciblées peuvent obtenir le rendez-vous de vaccination et avoir des informations sur le centre de vaccination en consultant le portail [www.liqahcorona.ma](http://www.liqahcorona.ma) ou en envoyant un SMS sur le numéro gratuit 1717, à compter de dimanche 24 janvier 2021 à 12H00.

## Population cible

**A**ussitôt reçu, le vaccin anti-Covid sera administré à l'échelle nationale lors d'une opération de vaccination qui commencera au cours de cette semaine.

Par ailleurs, cette opération va concerner, de façon graduelle, des catégories bien déterminées que le ministère de la Santé qualifie de "population cible". Qui est-elle? A qui la priorité sera-t-elle donnée? Comment prendre un rendez-vous? Etc. Le portail [www.liqahcorona.ma](http://www.liqahcorona.ma), mis en place par ledit ministère, répond à toutes ces interrogations.

### **Une "population cible" de 25 millions**

La campagne de vaccination contre le virus de la Covid-19 cible, en effet, les citoyens âgés de plus de 18 ans, selon un schéma vaccinal en deux injections. Quant à la population cible, elle est estimée à 25.000.000 de personnes, soit 80% de la population pour procurer une immunité à l'ensemble des citoyens.

### **La priorité à certaines cibles**

La priorité sera accordée à certaines cibles, en particulier les personnels de première ligne, en l'occurrence les professionnels de la santé, les autorités publiques, les forces de sécurité et le personnel de l'éducation nationale, ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes vulnérables au virus, et ce, avant de l'élargir au reste de la population.

Les zones en proie à des taux élevés de contamination par la maladie de la Covid-19 seront, elles aussi, prioritaires.

### **Prise de rendez-vous en ligne ou par SMS**

Les citoyens et les résidents étrangers faisant partie des catégories ciblées peuvent obtenir le rendez-vous de vaccination et avoir des informations sur le centre de vaccination en consultant le portail [www.liqahcorona.ma](http://www.liqahcorona.ma) ou en envoyant un SMS sur le numéro gratuit 1717.

# Tenue d'un webinaire international sous le thème "Préserver et transmettre la mémoire pour ancrer l'altérité"

Un webinaire international sous le thème "Préserver et transmettre la mémoire pour ancrer l'altérité" s'est ouvert lundi, avec la participation de représentants des conseils, organisations et structures nationales et internationales.

Ce webinaire est organisé du 25 au 28 janvier par la Rabita Mohammadia des Oulémas, par le biais de son Centre Ta'aruf (Centre de recherche et de formation sur les questions interconvictionnelles et consolidation de la paix), en partenariat avec l'ambassade des Etats-Unis au Maroc, la Fondation Mémoires pour l'avenir (FMA) et Archives du Maroc (ADM).

S'exprimant à cette occasion, la directrice du Centre Ta'aruf, Aïcha Haddou, a rappelé que ce colloque porte sur l'importance de préserver la mémoire de façon générale et de la transmettre aux nouvelles générations et qu'il a été décidé d'étudier, entre autres, l'expérience de Toumliline comme un cas d'école.

Ce webinaire propose de réfléchir sur l'apport de la mémoire, de sa sauvegarde et de sa transmission ainsi que sur le renforcement de la capacité des individus et du collectif à s'ancrer et à s'entretenir dans un rapport "ouvert, serein à l'altérité et à la diversité", a-t-elle ajouté, notant que le point de départ de cette réflexion a été "Les rencontres internationales" qui, se sont tenues de 1956 à 1966 au Monastère de Toumliline près d'Azrou.

"Nous sommes convaincus que cette initiative inter-religieuse pionnière et complexe, aujourd'hui tombée



dans l'oubli, peut constituer une source d'inspiration surtout pour des jeunes souvent, en quête de repères", a indiqué Aïcha Haddou.

Dans ce même sillage le secrétaire général de la Rabita Mohammadia des Oulémas, Ahmed Abbadi, a relevé qu'il est important d'impliquer dans cette discussion toutes les composantes de la société, notamment les générations Alpha et Z.

La préservation de la mémoire est un des sujets "brûlants" et sa

perte représente une "menace pour la continuité de la vie humaine", a fait savoir Ahmed Abbadi qui a relevé un obstacle, à savoir l'absence ou le manque de dialogue.

Cette session d'ouverture a connu la participation de plusieurs personnalités éminentes, notamment André Azoulay, conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Salim ben Mohammed Al-Malik, directeur général de l'UNESCO, Amina Bouayach, présidente du Conseil na-

tional des droits de l'Homme, Driss El Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger et Serge Berdugo, secrétaire général du Conseil de la communauté israélienne du Maroc et ambassadeur itinérant.

Au menu de cette rencontre figurent la projection du film "Les cloches de Toumliline" de Mohamed Hamid Derrouich et des ateliers, notamment celui intitulé "Mémoire : Comment réinventer des

rencontres internationales en Afrique ?". Ce webinaire fait suite à la 1ère Conférence régionale pour la préservation du patrimoine culturel des communautés religieuses (Rabat, 3-4 octobre 2019), organisée par le ministère marocain des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, en partenariat avec la Rabita Mohammadia des Oulémas et l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Maroc.

## André Azoulay, conseiller de S.M le Roi

# Le Royaume connaît un momentum exceptionnel avec la refondation de toutes ses diversités



Le Maroc connaît un "momentum exceptionnel" avec la refondation de la profondeur de toutes ses

diversités, a souligné lundi André Azoulay, conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

"Le Maroc connaît un momen-

tum exceptionnel s'agissant de la refondation et de la réappropriation, par le plus grand nombre, de la profondeur de toutes ses diver-

sités et de la résilience de toutes ses histoires", a souligné André Azoulay qui intervenait lors de la session d'ouverture d'un webinaire international sous le thème "Préserver et transmettre la mémoire pour ancrer l'altérité".

Les pays qui tournent le dos à leur histoire et qui ne savent pas résister aux tragiques illusions de l'amnésie compromettent et fragilisent leur propre destinée, a-t-il ajouté.

"Si nous ne nous souvenons pas de notre histoire, qui s'en souviendra pour nous ? Nous avons tous besoin du passé pour construire notre futur", a-t-il insisté, estimant que l'histoire est "irréfragable" et qu'elle "ne s'écrit pas en fonction des aléas de l'instant, un jour ou l'autre, elle impose à tous la vérité de ses faits".

"La visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à Bayt Dakira (un espace spirituel et patrimonial de préservation et de valorisation de la mémoire judéo-marocaine, ndlr), à Essaouira, le 15 janvier 2020, fera date dans notre histoire.

Auréolée du sceau Royal, elle a désormais sa place dans les annales de l'Histoire et de la modernité des grandes civilisations", a-t-il rappelé.

"C'est à Bayt Dakira et depuis Bayt Dakira que nos mémoires mêlées et nos histoires additionnées disent aux autres la proximité, l'intimité et l'exaltante complicité qu'islam et judaïsme ont vécues, forgées et ciselées pendant plus de deux siècles de lumière à Essaouira", a affirmé le conseiller de Sa Majesté.

Salem Ben Mohamed El Malek, directeur général de l'ISESCO

## *Le Maroc, un modèle en matière de préservation des traditions juives*

Le Royaume du Maroc est un "modèle en matière de préservation des coutumes et traditions, notamment celles de la communauté juive", a souligné lundi le directeur général de l'Organisation du monde islamique pour l'Éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Salem Ben Mohamed El Malek.

Tout programme de développement doit prendre en considération la mémoire qui revêt une grande importance, a estimé Salem Ben Mohamed El Malek qui intervenait lors de la session d'ouverture d'un webinaire international sous le thème "Préserver et transmettre la mémoire pour ancrer l'altérité".

De son côté, le secrétaire général du Conseil de la communauté israélite du Maroc et ambassadeur itinérant, Serge Berdugo, a souligné qu'au Maroc, ces deux religions différentes ont réussi à coexister dans le respect et la tolérance, ajoutant qu'elles ont fini par "s'harmoniser sans perdre leur authenticité".



Amina Bouayach, présidente du CNDH

## *L'expérience de Toumliline, une source d'inspiration pour un modèle non-institutionnel de dialogue interculturel*



L'expérience de monastère de Toumliline, près d'Azrou, constitue une source d'inspiration pour le développement d'un modèle non-institutionnel de dialogue interculturel, a souligné,

lundi à Rabat, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach.

S'exprimant à l'ouverture d'un webinaire international sous le thème "Préserver et transmettre la

mémoire pour ancrer l'altérité", elle a indiqué que l'expérience de Toumliline offre un cas d'école à méditer et un modèle d'inspiration sur comment développer un modèle non-institutionnel de dialogue interculturel dans un espace

libre où s'est construite une mémoire collective, où est valorisé non seulement le débat pluriel mais surtout la célébration commune des croyances et des idées de tous.

"C'est ainsi qu'à Toumliline a pu se construire, de la manière la plus naturelle et la plus authentique, et même la plus marocaine, une mémoire qu'on peut qualifier d'universelle", a-t-elle ajouté au cours de cette rencontre initiée par le Centre Ta'aruf (Centre de recherche et de formation sur les questions interconvictionnelles et consolidation de la paix) affilié à la Rabita Mohammadia des Oulémas.

Elle a, dans ce sens, relevé que le thème de cette rencontre internationale réitère, ainsi, les expressions et les ambitions des acteurs des droits de l'Homme à partager les expériences humaines accumulées durant l'histoire, comme celle de Toumliline qui fut un engagement des hommes et des femmes dans une démarche universelle de construction du concept même de l'altérité.

La présidente du CNDH a, en outre, précisé que l'universalité des

droits de l'Homme est fondée sur l'Histoire d'un consensus des différentes cultures et civilisations, élaboré afin de préserver ce qui se trouve au centre de toute identité : l'humain. "La consolidation de l'universalité des droits de l'Homme nous mène donc à nous interroger sur le phénomène d'interculturalité dont les droits de l'Homme sont l'expression commune, et qui doivent faire face, tous les jours, aux tensions d'ordre identitaire, au renfermement à l'extrémisme violent et à la diffusion rapide des discours d'incitation à la haine", a-t-elle fait observer.

Dans le même contexte, Amina Bouayach a expliqué que le concept de l'altérité "se construit dans un cadre de droit-devoir-responsabilité, et non pas seulement dans celui d'une gratitude ou d'une dette", notant qu'au-delà de la dimension rationnelle se trouve celle morale d'un devoir envers l'autre qui défie les catégories identitaires. "Il n'est pas question seulement de vivre ensemble mais de vivre égaux, avec ce que l'on peut désigner comme une éthique de l'autre", a-t-elle dit.

# Les positions constantes du Maroc envers les droits inaliénables du peuple palestinien réitérées à Addis-Abeba

**Mohamed Arouchi : Le Royaume place la cause palestinienne en tête de ses préoccupations**



Les positions constantes du Maroc envers les droits inaliénables du peuple palestinien, ont été réitérées lundi à Addis-Abeba devant l'Union africaine.

L'ambassadeur représentant perma-

nent du Maroc auprès de l'Union africaine et de la CEA-ONU, Mohamed Arouchi, qui intervenait lors de la 41<sup>ème</sup> session du Comité des représentants de l'Union africaine qui poursuivait ses travaux par visioconférence, en prélude au

prochain Sommet de l'UA (6 et 7 février), a rappelé que le Maroc, sous le leadership clairvoyant de SM le Roi Mohammed VI, place la cause palestinienne en tête de ses préoccupations et ne renoncera jamais à son rôle dans la défense des droits légi-

times du peuple palestinien.

Le diplomate marocain a réitéré que le Maroc restera, comme il était toujours, aux côtés de ses frères palestiniens et continuera son engagement constructif pour parvenir à l'établissement d'une paix juste et durable dans la région du Moyen-Orient.

La délégation marocaine a également mis l'accent sur la nécessité de préserver le statut spécial de la ville d'Al-Qods Acharif et de respecter la liberté de pratiquer les rites religieux pour les adeptes des trois religions monothéistes, ainsi que le cachet musulman d'Al-Qods Acharif et de la mosquée Al-Aqsa.

Le diplomate marocain a aussi mis en exergue le rôle primordial joué par Bayt Mal Al-Qods en faveur de la mise en place des projets socioéconomiques visant à faciliter le développement des territoires palestiniens et préserver l'héritage culturel et religieux en Palestine.

Le COREP avait entamé mercredi dernier sa session ordinaire en prélude à la 38<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA (ministres des Affaires étrangères) et de la 34<sup>ème</sup> session ordinaire du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union placée cette année sous le thème : «Arts, culture et patrimoine: des leviers pour construire l'Afrique que nous voulons».

## 9.900 détenus ont bénéficié de procès à distance du 18 au 22 janvier

Un total de 403 audiences ont été tenues à distance dans les différents tribunaux du Royaume, du 18 au 22 janvier, au cours desquelles 8.657 affaires ont été mises au rôle, a indiqué lundi le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

Le Conseil a précisé, dans un communiqué, que 9.900 détenus ont bénéficié du dispositif de procès à distance durant la même période, sans avoir à se déplacer aux tribunaux. Ce dispositif lancé en collaboration avec les partenaires du système judiciaire a permis d'obtenir des résultats exceptionnels au cours de cette même période, a-t-il estimé, ajoutant qu'il vient en consécration des valeurs d'ouverture et de communication au sujet des mesures prises par le CSPJ en vue d'endiguer la propagation du coronavirus dans le Royaume.

Le Conseil a réitéré son engagement continu en faveur de ce chantier pour permettre aux tribunaux de s'acquitter de leurs devoirs constitutionnels et de consacrer le droit à un procès équitable dans des délais raisonnables.

L'institution a, dans ce sens, mis en avant le sens de responsabilité et d'engagement de toutes les composantes du système judiciaire, tout en appelant l'ensemble des acteurs à respecter strictement les mesures de prévention et de précaution préconisées, afin d'éviter les risques liés à la propagation de la pandémie.

## Ouverture d'un consulat honoraire du Maroc à Calcutta

Un consulat honoraire du Maroc a été ouvert récemment à Calcutta, capitale de l'Etat indien du Bengale-occidental, dans le cadre du renforcement des relations diplomatiques entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde.

S'exprimant lors d'une cérémonie organisée à cette occasion, l'ambassadeur du Maroc en Inde, Mohamed Maliki, a souligné l'importance de l'ouverture de ce consulat honoraire du Maroc en Inde pour la consolidation des liens d'amitié et de coopération entre les deux pays dans tous les domaines, notamment le commerce, l'investissement, le tourisme et la mobilité des personnes et des biens.

Le diplomate marocain, qui a mis l'accent sur le potentiel économique et les multiples opportunités d'investissement dont regorge le Royaume, s'est félicité de l'excellence des relations liant les deux pays, indique un communiqué de l'ambassade du Maroc en Inde.



Il a également relevé, à cette occasion, que les milieux d'affaires des deux pays devraient bénéficier davantage de l'élan donné par la visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en Inde en 2015, qui a considérablement contribué au développement des relations bilatérales.

A cette occasion, il a été procédé à l'installation de Rashmi Chowdhary, une éminente femme d'affaires indienne, en tant que première consul honoraire du

Maroc auprès de l'Etat indien du Bengale-occidental.

Plusieurs personnalités du monde politique, économique, des finances, de la culture et des médias ont pris part à cette cérémonie, qui s'est déroulée dans le cadre du respect des protocoles sanitaires de prévention contre la Covid-19.

Il s'agit du deuxième consulat du Maroc en Inde après celui de Mumbai, inauguré en 2007, rappelle-t-on.

# “Bladifqalbi” mise sur la Toile

*Une plateforme digitale pour renforcer la communication avec les MRE*

Le ministre délégué chargé des Marocains résédant à l'étranger (MRE) a lancé, lundi à Rabat, une plateforme digitale intitulée "Bladifqalbi" pour renforcer la communication avec les Marocains du monde.

Cette plateforme a pour objectif de consolider les liens entre la diaspora marocaine, notamment les jeunes générations, avec leur pays d'origine, sa culture, son identité et son histoire, particulièrement lors de cette conjoncture exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19.

Elle vise, en outre, à promouvoir l'échange d'expertises et d'expériences au sujet des questions suscitant l'intérêt de cette catégorie de citoyens, ainsi que celles qui concernent le Royaume et contribuent à son rayonnement à l'échelle régionale et internationale.

Intervenant à cette occasion, la ministre déléguée chargée des MRE, Nezha El Ouafi, a noté que dans le contexte de la pandémie du coronavirus qui a imposé la distanciation sociale et la limitation des déplacements entre les pays, le ministère a veillé à mettre en place un dispositif numérique pour renforcer la communi-

cation avec la communauté marocaine établie à l'étranger, consolider le niveau de veille pour recevoir, suivre et traiter leurs réclamations et faciliter l'accès à certains services qui leur sont dédiés.

Ce dispositif permettra aussi de mettre en avant les réalisations des compétences marocaines à l'étranger et de les mobiliser pour renforcer leur contribution aux chantiers nationaux de développement, a ajouté Nezha El Ouafi.

Le lancement de la plateforme digitale "Bladifqalbi" intervient dans le cadre du dispositif digital, basé sur l'exécution d'un ensemble de programmes novateurs et d'initiatives innovantes ayant pour objectif de préserver l'identité nationale des MRE, renforcer la communication avec eux et de protéger leurs droits et intérêts, a-t-elle enchaîné.

Ces programmes tendent également à préserver les acquis et à améliorer le rendement public en vue de s'adapter aux profondes transformations démographiques, socioprofessionnelles, culturelles et économiques que la diaspora marocaine a connues ces dernières années, a indiqué



la ministre.

Elle a, à cet égard, relevé la tendance générale des MRE à la stabilité et à l'intégration dans les pays de résidence, ainsi que l'émergence de compétences hautement qualifiées dans divers domaines et de nouvelles générations avec des ambitions différentes.

La conjoncture exceptionnelle induite par la pandémie a conduit au renforcement des valeurs de solidarité et du sentiment d'appartenance de la diaspora marocaine à la mère

patrie, a-t-elle fait savoir, notant une augmentation, l'année précédente, d'environ 4% des transferts financiers vers le Maroc, au moment où la plupart des indicateurs économiques étaient touchés, et l'interaction permanente des MRE avec les différents événements nationaux, notamment la question de l'intégrité territoriale du Royaume.

Disponible en quatre langues (arabe, français, anglais et espagnol), la plateforme "Bladifqalbi" sera

dotée d'une vidéothèque et donnera la possibilité à ses visiteurs de publier des vidéos à travers lesquelles ils présenteront leurs idées, projets et suggestions sur des sujets qui les préoccupent, et sera fortement présente sur les réseaux sociaux via le Hashtag #bladifqalbi.

Ses visiteurs auront un rendez-vous hebdomadaire, à travers lequel ils découvriront des compétences marocaines résédant à l'étranger dans divers domaines.

## Démantèlement en France d'une filière de saisonniers marocains clandestins



Une importante filière de saisonniers marocains travaillant dans des exploitations agricoles dans toute la France a été démantelée dans le Sud-Ouest du pays et cinq personnes inculpées, dont une placée en détention provisoire, a-t-on appris lundi auprès de la police aux frontières.

Les personnes poursuivies sont des Français d'origine marocaine et des Marocains basés à Montauban (Sud-Ouest) qui ont fait travailler illégalement environ 250 personnes, exclusivement des ressortissants marocains, a ajouté cette source.

En deux ans d'activité, leurs sociétés ont généré un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros mais officiellement ces sociétés n'avaient aucun chiffre d'affaires, selon la PAF.

Lors des interpellations le 19 janvier dans le Tarn-et-Garonne, 23.000 euros en liquide ont été saisis, 30.000

euros sur des comptes bancaires ainsi que des véhicules.

Les suspects étaient prestataires de main-d'œuvre agricole mais ne déclaraient pas leurs activités.

Ils ont fait entrer illégalement en France plusieurs dizaines de personnes et en ont utilisé d'autres qui s'y trouvaient déjà mais en situation irrégulière. Ces sociétés créées avec des prête-noms faisaient de la prestation de services agricoles pour des exploitants ayant besoin de main-d'œuvre pour des tâches spécifiques comme le ramassage de fruits ou la taille de vignes.

Les saisonniers étaient employés sous des identités différentes dans plusieurs exploitations.

"Les exploitants avaient l'impression de faire appel à une société classique car ils avaient des documents qui donnaient l'apparence de la légalité", selon un responsable de la PAF.



## Deuxième nuit d'émeutes aux Pays-Bas *Biden entrevoit l'immunité collective*



Les Pays-Bas ont connu dans la nuit de lundi à mardi une deuxième flambée de violence orchestrée par des opposants au couvre-feu, censé endiguer une épidémie de coronavirus pour laquelle Joe Biden envisage les États-Unis proches d'une immunité collective d'ici l'été.

Les principales villes Amsterdam, Rotterdam et La Haye, mais aussi d'autres localités (Amersfoort, Geleen, Den Bosch, Haarlem...): le couvre-feu imposé aux Pays-Bas le week-end dernier pour la première fois dans le pays depuis la Seconde Guerre mondiale a donné lieu à des émeutes, entre affrontements de contestataires avec les forces de l'ordre et actes de vandalisme contre des commerces. A 22H00 GMT lundi, plus de 70 personnes avaient été arrêtées, selon la télévision publique néerlandaise NOS. Lundi soir, des heurts avaient opposé la police à des juifs ultra-orthodoxes protestant contre le confinement. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu a salué la "manière forte" employée par la police, qui a arrêté treize personnes.

Déjà la nuit précédente, la police avait arrêté 250 personnes lors

d'émeutes similaires dans plusieurs villes. Le Premier ministre Mark Rutte avait condamné "la violence criminelle", estimant qu'il s'agissait "des pires émeutes en quarante ans". "Cela n'a rien à voir avec la lutte pour la liberté. Nous ne prenons pas toutes ces mesures pour rire. Nous le faisons car nous combattons le virus et que c'est pour l'instant le virus qui nous prend notre liberté", a ajouté le chef de gouvernement.

Une grogne similaire contre les restrictions est également apparue lundi à Tripoli, la grande ville du nord du Liban, où les forces de sécurité ont dû contenir des jeunes protestataires qui visaient le siège des autorités locales. La Croix-Rouge libanaise a fait état de plus de 30 blessés. Le pays a prolongé un confinement strict jusqu'au 8 février.

La veille, dans un quartier de Tel-Aviv en Israël, des heurts avaient opposé la police à des juifs ultra-orthodoxes protestant contre le confinement. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu a salué la "manière forte" employée par la police, qui a arrêté treize personnes.

La patience des populations est éprouvée par une pandémie qui, depuis un an, les prive de li-

bertés. En France par exemple, déjà sous couvre-feu nocturne, le gouvernement doit décider cette semaine d'un éventuel confinement, qui serait le troisième.

Les restrictions se maintiennent ou se durcissent alors que la vaccination s'est enclenchée il y a un mois: plus de 63,5 millions de doses de vaccins ont été administrées dans au moins 68 pays ou territoires, selon un comptage de l'AFP.

Le Covid-19 a tué au moins 2,1 millions de personnes et en a contaminé plus de 99,1 millions dans le monde, selon un bilan établi lundi par l'AFP. Le Mexique a dépassé lundi les 150.000 morts. Les États-Unis demeurent le pays le plus endeuillé (plus de 420.000 décès). Le président Joe Biden a donné un horizon lundi soir: "Je suis confiant dans le fait que d'ici l'été nous nous serons nettement rapprochés de l'immunité collective". Interrogé sur la date à laquelle tous les Américains souhaitent bénéficier du vaccin le pourront, il a répondu: "le printemps". Une lueur d'espoir prodiguée le jour où la Californie a assoupli certaines restrictions, à la faveur d'une légère amélioration de la situation dans les hôpitaux. L'État le plus peuplé du pays avait

instauré début décembre des mesures interdisant rassemblements et activités non essentiels.

Mardi entre en vigueur le test négatif au Covid-19 obligatoire pour tout voyageur arrivant aux États-Unis par avion. En Nouvelle-Zélande, la Première ministre Jacinda Ardern s'attend à garder closes ses frontières nationales "la majeure partie de cette année".

L'apparition et la propagation de variants du coronavirus, réputés plus contagieux et peut-être létaux, a aiguisé encore davantage l'enjeu de la vaccination. A ce titre, la société de biotechnologie américaine Moderna, qui a créé l'un des premiers vaccins disponibles, a annoncé lundi que sa formule restait efficace contre le variant le britannique, mais un peu moins concernant celui venant d'Afrique du Sud. BioNTech et Pfizer, les fabricants du principal vaccin administré dans le monde, ont assuré que ce dernier était efficace contre la mutation N501Y, observée notamment sur le variant britannique, et suspectée de le rendre plus contagieux. Mais leurs vérifications en laboratoire n'ont pas porté sur la mutation (E484K) observée spécifiquement sur le variant sud-africain.

Les campagnes de vaccination

se heurtent par ailleurs à des retards de livraison, qui font enrager en Europe. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a appelé lundi le PDG du laboratoire britannique AstraZeneca pour exiger qu'il honore ses livraisons.

La Pologne a commencé à vacciner lundi les plus de 70 ans, tout en regrettant le retard de livraison de vaccins Moderna. Comme l'Italie, elle avait menacé la semaine dernière d'une action en justice si Pfizer, également en retard, ne tenait pas ses engagements.

Problème de riche? Le fossé vaccinal entre riches et pauvres se creuse, s'est inquiété l'OMS, qui a besoin de 26 milliards de dollars pour son dispositif accélérant l'accès aux outils de lutte contre le Covid-19.

Parallèlement à la vaccination, l'espoir est aussi à chercher du côté des traitements. En ce sens, la Grèce a donné son feu vert lundi pour la prescription de la colchicine, après une étude canadienne sur les résultats positifs de cet anti-inflammatoire. Et au zoo de San Diego (Californie), un gorille âgé contaminé par un variant du coronavirus a été soigné grâce à un traitement expérimental, à base d'anticorps de synthèse.



# L'extrême droite allemande menacée d'une mise sous surveillance policière

Les nuages s'accroissent au-dessus de l'extrême droite allemande: en difficulté dans les sondages à huit mois des élections, le parti AfD est sous la menace d'un placement officiel sous surveillance policière.

L'Office de protection de la Constitution, le Renseignement intérieur allemand, doit annoncer prochainement s'il déclenche cette procédure contre la formation Alternative pour l'Allemagne (AfD). Un tel placement serait marqué du sceau de l'infamie politique dans le pays car en principe réservé aux groupuscules ultra-radicaux considérés comme dangereux. La décision est donc très sensible à huit mois des élections générales. L'AfD, créée en 2013, est entrée en force en 2017 à la chambre nationale des députés, et y incarne la première force d'opposition aux conservateurs et sociaux-démocrates au pouvoir.

Le gouvernement d'Angela Merkel étudie d'ailleurs de très près le rapport de 1.000 pages des services de renseignements pour s'assurer qu'une telle démarche soit sûre sur le plan juridique. Le parti d'extrême droite a esquissé une contre-attaque avant même l'annonce de la décision en annonçant des plaintes contre les services de police.

Au terme de nombreux mois d'enquête auprès de toutes les structures et associations affiliées au parti, les Renseignements pourraient désigner l'AfD comme "cas suspect" ou passer directement à l'étape au-dessus et cibler le parti comme "cas de surveillance". Ce traitement donne toute latitude aux services pour surveiller les échanges au sein du parti, placer sur écoute ses cadres et même avoir recours à des agents infiltrés ou informateurs.

Le parti a prévenu qu'il contes-



traiter en justice toute décision en ce sens. Il a d'ores et déjà mandaté un cabinet d'avocats, auquel appartient l'ancien patron des renseignements, Hans-Georg Maassen, démis de ses fonctions en 2018 à cause de sa complaisance apparente à l'égard de l'extrême droite. Les dirigeants les moins radicaux de l'AfD tentent aussi d'organiser la contre-attaque en affichant une image plus policée.

Le parti a ainsi récemment publié une "Déclaration" adressée à "toutes les personnes qui possèdent la citoyenneté allemande", indépendamment de leur "origine ethnique et culturelle, de la date de sa naturalisation ou de celle de ses ancêtres". Un tournant pour un parti jusqu'ici obnubilé par les racines germa-

niques. La police avait déjà placé sous surveillance en mars 2020 le courant le plus radical de l'AfD, appelé "L'Aile", puis en juin une fédération régionale, celle du Brandebourg qui entoure Berlin, aux mains de cette mouvance.

Les autorités accusent ses sympathisants d'avoir par leur discours contribué à la résurgence dans le pays du terrorisme d'extrême droite, érigé après plusieurs attentats ces dernières années au rang de menace numéro un.

Mais, en dépit des promesses réitérées de débarrasser le parti de ses militants les plus radicaux, l'AfD continuerait d'abriter parmi ses 35.000 membres nombre de mili-

tants proches de la mouvance néonazie.

L'un de ses représentants, Andreas Kalbitz, a longtemps dirigé le Brandebourg, avant d'être récemment exclu. Il continue toutefois de peser en interne et de contester en justice son éviction. "L'AfD peut être déclaré parti suspect car il est dominé par l'aile radicale du parti, dont l'influence a encore augmenté ces derniers mois", explique à l'AFP Hajo Funke, professeur de sciences politiques à l'Université libre de Berlin.

Créée il y a huit ans sur un créneau eurosceptique, la formation a bâti son succès en surfant sur les craintes de la population liées à l'accueil de centaines de milliers de ré-

fugiés à partir de 2015. Mais le parti est désormais cantonné à environ 10% dans les sondages, loin derrière la droite conservatrice, les Verts et sociaux-démocrates.

L'AfD ne parvient pas à capitaliser sur les difficultés économiques et sociales liées à la pandémie, ni sur le mouvement anti-masques, pourtant vivace en Allemagne et qui attire nombre de sympathisants d'extrême droite. Accaparé par des luttes internes sans fin, le parti s'est "contenté de ne dire que l'inverse de ce que proposait le gouvernement et n'a pu définir de ligne claire", relève M. Funke. Ses bastions d'ex-RDA sont même devenus des foyers d'infection, faute de respect des restrictions.

## Le Parlement canadien désigne les "Proud Boys" comme une "entité terroriste"



La chambre basse du Parlement canadien a unanimement approuvé lundi une motion demandant au Premier ministre Justin Trudeau d'interdire l'organisation ultranationaliste "Proud Boys" au Canada à titre d'"entité terroriste".

Le gouvernement canadien a indiqué récemment que ses agences de sécurité surveillaient de près cette organisation et réunissaient des éléments de preuve pour soutenir l'inscription du groupe sur sa liste noire. "De telles listes envoient un message clair, que le Canada ne tolérera pas les actes de violence", a indiqué une porte-parole du ministre de la Sécurité publique, Bill Blair. "Lorsqu'une entité est inscrite sur la liste, les institutions financières gèrent ses actifs", a-t-elle précisé.

Proposée par le Nouveau parti démocratique (NPD, gauche), la motion adoptée par la Chambre des communes exhorte le gouvernement libéral de M. Trudeau "à utiliser tous les moyens à sa disposition pour répondre à la prolifération des

groupes de suprémacistes blancs et haineux en commençant par la désignation immédiate des Proud Boys comme entité terroriste" au Canada.

Des membres des "Proud Boys", groupe fondé par un Canadien qui s'en est depuis dissocié, étaient au nombre des partisans de Donald Trump qui ont pris d'assaut le Capitole à Washington le 6 janvier. Quelques jours plus tôt, le leader de cette milice américaine, Enrique Tarrio avait été arrêté.

Au Canada, cinq membres du groupe appartenant à la Marine royale canadienne avaient été rappelés à l'ordre pour avoir interrompu une cérémonie autochtone à Halifax, en Nouvelle-Écosse (sud-est), en 2017.

### Avis de remerciements



Suite au décès de Lahcen Ait Dahman, survenu le 20 décembre 2020, la famille Ait Dahman tient à remercier vivement tous ceux et celles qui se sont associés à son deuil.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde. Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

# L'acte d'accusation de Trump déposé dans un Capitole encore meurtri par les violences

Les démocrates ont transmis lundi soir au Sénat américain l'acte d'accusation de Donald Trump, marquant l'ouverture officielle de son procès historique en destitution pour "incitation à l'insurrection" dans les violences meurtrières perpétrées par ses partisans sous ce même dôme du Capitole, le 6 janvier.

Le Sénat devrait convoquer officiellement l'ex-président américain pour ce procès, qui ne démarrera toutefois que le 9 février.

Les sénateurs prêteront serment ce même jour pour devenir jurés dans cette procédure doublement historique: Donald Trump est le premier président des Etats-Unis à tomber deux fois sous le coup d'un "impeachment". Et sera le premier à être jugé après avoir quitté la Maison Blanche.

Dans un silence solennel, les neuf "procureurs", élus désignés par la présidente démocrate de la Chambre des représentants Nancy Pelosi, ont traversé lundi soir les longs couloirs ornés de statues et tableaux pris d'assaut par des manifestants pro-Trump il y a moins de trois semaines. Puis leur chef, Jamie Raskin, a lu l'acte d'accusation pour "incitation à l'insurrection" dans l'hémicycle du Sénat, ses mots résonnant avec d'autant plus de force que tous ici, élus de la Chambre et sénateurs, ont été témoins, et victimes, des violences. "Donald John Trump" a incité "à la violence" et "gravement mis en danger la sécurité des Etats-Unis et de ses institutions" a déclaré l'élue démocrate, en citant notamment ses "fausses déclarations" niant la victoire de son rival Joe Biden lors de la présidentielle de novembre.

Le milliardaire républicain est accusé d'avoir incité ses partisans à se lancer à l'assaut du siège du Congrès



pendant que les parlementaires certifiaient la victoire du démocrate. "Vous ne reprendrez jamais notre pays en étant faibles. Vous devez montrer de la force et vous devez être forts", avait-il lancé aux manifestants peu avant l'attaque du Capitole, qui a fait cinq morts.

Une semaine jour pour jour après l'assaut, la Chambre des représentants avait voté sa mise en accusation, ou "impeachment", le 13 janvier. Ces violences ont bouleversé l'Amérique, et poussé plusieurs grands noms républicains à dénoncer le comportement du tempétueux milliardaire.

Mais une condamnation au Sénat apparaît à ce stade improbable, le magnat de l'immobilier, toujours très populaire auprès de ses électeurs, comptant encore sur des soutiens clés à la chambre haute.

Les démocrates contrôlent dés-

ormais le Congrès. Mais leur majorité est extrêmement fragile au Sénat: ils occupent 50 sièges contre 50 pour les républicains. En cas d'égalité par faite dans un vote, la vice-présidente Kamala Harris a le pouvoir de faire pencher la balance du côté démocrate. Mais ils auront besoin de 67 voix pour condamner Donald Trump. Un objectif qui semble difficile à atteindre. Même si le chef des républicains au Sénat, Mitch McConnell, n'a pas exclu de voter pour sa condamnation, il ne compte pas influencer ses troupes publiquement.

"Je trouve ce procès stupide", avait tonné dimanche le sénateur Marco Rubio sur Fox. "Le pays est déjà en flammes et cela revient à verser de l'huile sur ce feu". D'autres espèrent même bloquer la tenue du procès, en déclarant anticonstitutionnel de juger un ex-président. "Ridic-

ule", a rétorqué le chef de la majorité démocrate au Sénat, Chuck Schumer. Car cette "théorie (...) reviendrait à donner un passe-droit constitutionnel à tous les présidents."

Grand critique de Donald Trump, le sénateur Mitt Romney est l'un des rares républicains à soutenir la procédure, sans toutefois se prononcer encore sur le sens de son vote. Cet ex-candidat à la présidentielle fut le seul républicain à condamner M. Trump lors de son premier procès en destitution, en février 2020 dans l'affaire ukrainienne. Le président avait alors été acquitté.

Cette fois, c'est le sénateur démocrate Patrick Leahy, président pro tempore du Sénat, qui présidera le procès et non le juge de la Cour suprême John Roberts. Un choix traditionnel pour les procédures en destitution d'autres responsables que le président des Etats-Unis, a souli-

gné le sénateur, mais qui a fait grincer certains républicains. Le report de l'ouverture du procès au 9 février est le fruit d'un accord entre républicains et démocrates.

D'une part il permet de laisser plus de temps au milliardaire républicain pour préparer sa défense. Et de l'autre, à Joe Biden de mettre sur les rails sa présidence, en voyant plus de membres de son cabinet confirmés par le Sénat et, espère-t-il de premiers grands projets de lois adoptés au Congrès.

Joe Biden a jusqu'à présent fait preuve de discrétion concernant la procédure de destitution de son prédécesseur. "Je pense que cela doit avoir lieu", a-t-il toutefois déclaré lundi à CNN.

Juste avant la cérémonie, le Sénat a approuvé la nomination de Janet Yellen comme ministre de l'Economie et des Finances.

## Moscou et Téhéran appellent à "sauver" l'accord sur le nucléaire iranien



La Russie et l'Iran veulent "sauver" l'accord sur le nucléaire iranien, ont annoncé

mardi les chefs de la diplomatie de ces pays, l'administration de Joe Biden devant décider si les

Etats-Unis reviennent à ce texte clé.

"Un thème particulièrement d'actualité est celui de (l'importance de) sauver (l'accord). Et nous, comme l'Iran, souhaitons un retour à sa mise en oeuvre pleine et entière", a assuré le ministre russe Sergueï Lavrov en présence de son homologue iranien Mohammad Javad Zarif, en visite à Moscou. Le responsable iranien a souligné "partager l'idée qu'il faut sauver (l'accord) des risques et des dangers qui sont apparus après la sortie des Etats-Unis de ce plan".

En 2015, la République islamique d'Iran et le Groupe des Six (Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie et Allemagne) ont conclu à Vienne un

Plan d'action global commun censé régler la question nucléaire iranienne après douze années de tensions. Mais il menace de voler en éclats depuis que Donald Trump en a sorti unilatéralement les Etats-Unis en 2018, rétablissant les sanctions américaines contre l'Iran que l'accord avait permis de lever.

Jugeant que la politique iranienne de son prédécesseur était un échec, Joe Biden a fait part de son intention de ramener les Etats-Unis dans le giron de l'accord de Vienne. Mais il a lié cela à un retour préalable de l'Iran au strict respect de ses engagements. Or Téhéran demande de son côté la levée des sanctions et le respect par Washington de ses obligations.

### Condoléances



Nous avons appris avec affliction le décès de Zina Alorf, survenu dimanche 24 janvier 2021.

En ces douloureuses circonstances, les amis et voisins de la défunte présentent leurs sincères condoléances à ses fils Salhi Jamae, Hamad, Mohamad, Fatima et Hassan.

Puisse Dieu avoir l'âme de la défunte en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

# Issam El Maguiri, ancien président de l'Ordre des experts comptables *Les commerçants relevant du régime de la CPU bénéficieront progressivement de l'AMO, de la retraite et de l'indemnité pour perte d'emploi*

L'expert-comptable Issam El Maguiri, docteur en sciences de gestion et ancien président de l'Ordre des experts-comptables (OEC), analyse, dans un entretien accordé à la MAP, les spécificités du régime de la Contribution professionnelle unique (CPU), ainsi que ses avantages et intérêt pour les commerçants.



**En quoi consiste la CPU ? Et quelle est la différence entre ce régime et celui du bénéfice forfaitaire ?**

L'institution du régime de la CPU est une mesure fiscale phare de la loi de Finances (LF) 2021. Ce nouveau régime abroge et remplace celui du bénéfice forfaitaire en matière d'impôt sur le revenu (IR) applicable, sur option, aux revenus professionnels réalisés par les personnes physiques (commerçants et prestataires de services) exerçant des activités éligibles.

Cette contribution englobe l'IR au titre des revenus professionnels, la taxe professionnelle et la taxe de services communaux dus par les personnes physiques soumises à l'IR, au titre de leur activité professionnelle. D'ailleurs, la loi n°7-20 modifiant et complétant la loi n°47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales prévoit l'exonération permanente, en matière de taxe professionnelle et de taxe sur les services communaux, au profit des personnes physiques relevant du régime de la CPU. Le taux d'imposition à l'IR professionnel pour les contribuables assujettis à la CPU est de 10% de la base imposable déterminée en appliquant au chiffre d'affaires un coefficient légal, au lieu des taux du barème de l'IR prévu à l'article 73 du CGI avant la LF-2021. Toutefois, le taux d'imposition des plus-values et indemnités (en cas de cession d'éléments d'actif immobilisés hors terrains et constructions) est fixé à 20%.

Dans le cadre de la généralisation progressive de la couverture sociale universelle, le montant de l'IR, ainsi calculé au taux spécifique de 10%, est majoré d'un droit complémentaire, dont le produit est affecté au Fonds d'appui à la protection sociale.

Les contribuables relevant du régime de la CPU bénéficieraient, ainsi, progressivement de l'assurance maladie obligatoire (AMO), des allocations familiales, de la retraite et de l'indemnité pour perte d'emploi. Le versement de la contribution, quant à lui, pourrait être fait trimestriellement ou annuellement contrairement à l'ancien régime où le

paiement était annuel.

Le régime de la CPU consiste, en guise de synthèse, à mettre en action un système d'imposition et de prise en charge sociale adapté aux personnes physiques éligibles au titre de l'exercice de leur activité professionnelle, et leur permettre ainsi de payer un seul impôt regroupé convergeant vers un régime simple, juste et équitable pour cette population de contribuables.

**Qui seront les contribuables soumis à ce régime ? Et sous quelles conditions ?**

Le régime de la CPU s'applique aux revenus professionnels réalisés par des personnes physiques exerçant des activités relevant de l'IR, à l'exclusion des professions, activités ou prestations de services fixées par voie réglementaire (décret n°2-08-124 du 28 mai 2009) et ce, en application des dispositions de l'article 41 du Code général des impôts. L'option pour le régime de la CPU est subordonnée au respect des conditions suivantes :

- Le chiffre d'affaires annuel TTC réalisé ne doit pas dépasser 2.000.000 de dirhams pour les activités commerciales, industrielles et artisanales, et 500.000 dirhams pour les prestataires de services.

- L'adhésion au régime de l'AMO de base conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Tant que le chiffre d'affaires annuel réalisé n'a pas dépassé pendant deux années consécutives les limites susvisées, l'option reste valable. A défaut, le régime de droit commun (régime du résultat net réel «RNR») est applicable à compter du 1er janvier de l'année qui suit celles au cours desquelles les limites précitées ont été dépassées.

La demande d'option pour le régime de la CPU doit être adressée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la remettre contre récépissé à l'inspecteur des impôts du lieu de leur domicile fiscal ou de leur principal établissement :

- Dans le cas de l'exercice de l'option en début d'activité: avant le 1er avril de l'année suivant celle du début d'activité ;

- Dans le cas de l'exercice de l'option en cours d'activité: dans le délai de dépôt de déclaration du revenu global de l'année précédente, soit au plus tard le 1er mai de l'année en cours. Cette option ne prend effet qu'à partir de l'année suivante.

**D'après les statistiques de 2019, sur la population des professions libérales, commerçants et très petites entreprises (TPE), 720.000 optent pour le régime forfaitaire, principalement la cotisation minimale, dont 20% seulement qui paient l'impôt. Pensez-vous que cette nouvelle formule peut inciter à s'inscrire dans la conformité fiscale ?**

Dans le cadre de la réforme fiscale projetée et la mise en application des recommandations des dernières assises sur la fiscalité, tenues à Skhirat en mai 2019, il est question de chercher une meilleure formule permettant d'inciter les entreprises à taille humaine, commerçants et TPE à s'inscrire dans la conformité fiscale et ce, à travers l'institution d'un régime fiscal simple, équitable, inclusif et transparent pour cette catégorie de contribuables.

Selon les dernières statistiques de la DGI en 2019, effectivement moins de 20% seulement de la population que vous avez citée, soit 131.000, paient l'IR, et environ 99% d'entre eux optent pour la cotisation minimale, contre 1% seulement qui paie un forfait sur le chiffre d'affaires. Ces statistiques justifient, donc, une revue, nécessaire, du régime fiscal de cette catégorie des contribuables en guise de plus de transparence, d'efficacité et d'efficience avec une appréhension réelle de la base imposable (au lieu d'une base estimative auparavant).

Ce nouveau régime, qu'on trouve à l'international, en plus de celui relatif aux auto-entrepreneurs complétés par l'accès automatique à la protection sociale contribueront à l'instauration d'un climat de confiance. Ils stimuleront, également, l'adhésion volontaire à l'impôt par la population ciblée.

Dans le même sens, la LF-2021 a

étendu la mesure encourageant l'identification spontanée des contribuables opérant dans l'informel jusqu'au 31 décembre 2021 qui seront amnistiés pour le passé.

**Quels sont concrètement les avantages que présente la CPU aux commerçants ?**

L'intérêt pour les commerçants est double:

- Le bénéfice d'une fiscalité simple et adaptée en sus de la couverture sociale et médicale.

- Le bénéfice des avantages et programmes de soutien octroyés par l'Etat au profit des entreprises structurées, la participation dans les appels d'offres par exemple.

Avec ce nouveau régime, la base imposable des commerçants concernés est déterminée selon leur activité réelle, et non plus sur la base de la valeur locative multipliée par un coefficient selon l'appréciation de l'administration fiscale. De même, les dispositions de l'article 145 du CGI relatives aux obligations comptables ne sont pas applicables aux commerçants imposés selon le régime de la CPU.

Par ailleurs, les commerçants dont le revenu professionnel est déterminé selon le régime de la CPU sont soumis à l'obligation de réalisation et de justification de leurs achats.

Sur le plan social, les commerçants relevant du régime de la CPU bénéficieront progressivement de l'assurance maladie obligatoire (AMO), des prestations sociales, de la retraite et de l'indemnité pour perte d'emploi, après leur adhésion au régime de la sécurité sociale conformément à la législation en vigueur et paiement des droits complémentaires cités ci-haut.

Peuvent bénéficier, également, des programmes d'appui au financement les commerçants, inscrits au régime de la CPU, qui répondent aux critères requis, à l'instar des autres entreprises structurées exerçant dans le secteur formel.

Mots flechés

Par Abou Salma

# Jeux & Loisirs

ÉCORNI- FLEUR	GROS SERPENT IDIOT	EN PANNE	DOULEUR DENTAIRE	PALAIS ARABE, EN ESPAGNE	EN AOÛT	TRANSP- IRA	TACHE OPAQUE DE LA, CORNÉE	COUP D'ÉCLAT
SACRILÈGE								
QUESTION DE TEMPS				FAUSSE NOTE CUBE				
EN BOUCHE		AMÉRI- CAIN	EN RODAGE			TIENT EN HALEÏNE		
FROUSSE			NASE			REBONDIR	VOYELLES PETIT ÂNE	
4 <sup>e</sup> CALIFE CRACK			LETTRES DE CHLORIS	PERRO- QUET BEAU- FILS			AMANT DE PSYCHÉ	
	AFFLIGER LETTRES D'ANTIBES							
BOX MOI					TROMPE			CE QUI TROUBLE LA SÉRÉNITÉ
			LETTRES DE GRENOBLE		COLLE EN RUSSIE			
ENLÈVE	FIN D'ANNÉE		LE MÊME ARGENT		TRAVAIL DE CHOIX	CONNU		
		LARGE COL ARRONDI					CRACK	
COLLINE CUBE				ÂGE		SYMBOLE DE L'ARGENT		
	À L'ENVERS: POULIE				NACRÉ			

Solution mots flechés d'hier

AGENT DE POLICE	MINE D'OR	ÉLANÇÉ	P	SANS MÉLANGE NOTE	D	CUBE VIEUX FILS	P	PROMPTE ET AGILE	A	BALAIS ÉPINENT	PORTIE DU MONDE
A	S	S	U	R	E	U	R	N	E	F	
POIVRÉ	I	V	R	E		S	E	I	S	M	E
ARTICLE	L	E		N		S		O	S	D	U
SOMMAIRE	E	L	E	M	E	N	T	A	I	R	E
A	N	T	I		O	D	E	S		T	E
DES PRO DIPLOMÉS	C	E	S		L		T	A	T	E	
VENU AU MONDE	N	E	L	I	O	N		R	I	E	N
COUP DE FÈDE	T	I	R		I	S		G	A	U	R
VOYELLES	U	O		S		L	A	S	S	O	
L'ANNÉE PROCHAINE CRACK	E	N	R	O	M		P	L	I	A	I
A	S		C	R	E	V	E		E		I

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouthib  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétaire**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab  
(Laâyoune)  
Abdelali khallad  
(Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir  
Abdelkader  
B.P. 2165 -  
Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Yousseoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage -  
Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions  
Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130 / 64

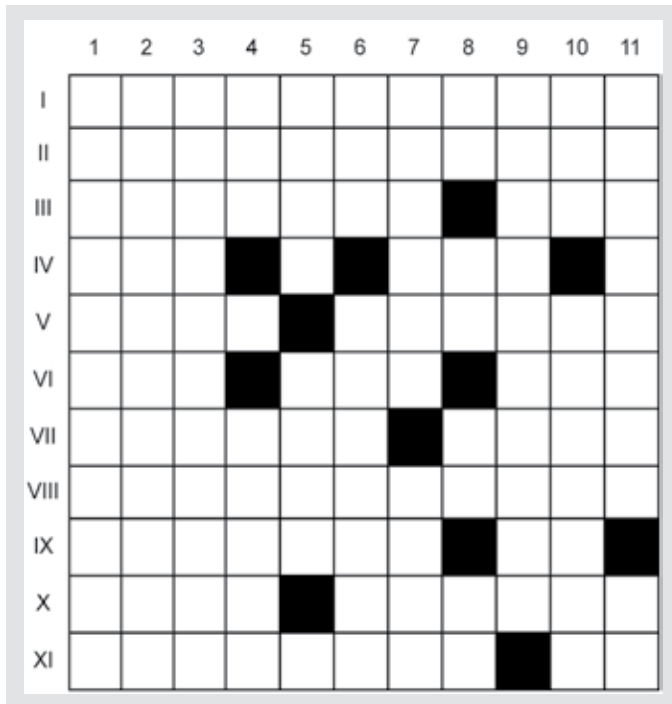
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**www.ojd.ma**

## Mots croisés



**HORIZONTALEMENT.**

- I. Donne des fourmis dans les jambes.
- II. Dans le coin.
- III. Gâte- bois. - Pointe en mer.
- IV. En jachère. - Eau parfumée.
- V. Ferme la lagune de Venise. - Charrier.
- VI. En pleine saison froide. - Frayé chez le cheval. - Jeu d'homme.
- VII. Eau parfumée. - Supprime les nerfs.
- VIII. Pouvoir d'évêque envers un prêtre.
- IX. Ne manquent pas d'air. - Dans les précédentes.
- X. Birac s'y mire. - Cafard ou bourdon.
- XI. Prend intérêt. - Une fois lu ?

**VERTICALEMENT.**

- 1. Pas prêts à freiner.
- 2. Naît avant expulsion.
- 3. Voisin du champignon de Paris.
- 4. Enfilé. - Près de Santa Cruz.
- 5. Tragédie de Quinault. - Future tête dure.
- 6. Seigneur ; - Centre de recherche en boulangerie (sigle).
- 7. Odorants pour l'assaisonnement. - Moitié d'élève officier.
- 8. Possessif. - Attire l'attention. - Symbole de blonde. - Chemin de halage.
- 9. Possible.
- 10. Fit disparaître. - Incorrects.
- 11. Tel un système mathématique. - Pelé.

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

**Facile**

	2	7		5	1	4	9			
			6	7		2				
6										
	7	2				1				
8	1	3	2		4	7	5	9		
		9				8	3			
								1		
		8		2	6					
	3	6	7	4		5	2			

**Moyen**

		5	4							9
7			1	6	4	5				
3		2	8	7						
		3	8	1						
			2							
			5	6		8				
		1	8	5					4	
	9	8	7	2					5	
5				9	1					

**Difficile**

				3						
6			9			3	4			
1	5		6			2	9			
	4					3				
		5		7		8				
		7					1			
9		1			6		4	8		
4	3			1						2
			4							

**Expert**

			7		1	8				
2	8					5		9		
	6					2				
			6					8		
		5					7			
	9				2					
		3						7		
5	2							4	3	
		6	3	4						

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

5	1	7	8	3	9	6	4	2		
3	8	2	7	6	4	1	9	5		
6	4	9	2	5	1	3	8	7		
4	3	6	5	8	2	9	7	1		
9	7	8	3	1	6	2	5	4		
1	2	5	9	4	7	8	6	3		
2	6	4	1	9	5	7	3	8		
7	9	3	4	2	8	5	1	6		
8	5	1	6	7	3	4	2	9		

**Moyen**

5	2	6	1	7	8	9	3	4		
1	4	8	9	3	2	5	6	7		
3	7	9	4	6	5	8	2	1		
8	1	3	6	9	7	2	4	5		
4	5	2	3	8	1	6	7	9		
9	6	7	2	5	4	1	8	3		
2	9	5	8	4	3	7	1	6		
7	8	4	5	1	6	3	9	2		
6	3	1	7	2	9	4	5	8		

**Difficile**

4	9	6	7	2	3	5	8	1		
3	2	8	4	5	1	7	6	9		
7	1	5	6	9	8	3	4	2		
5	3	1	2	4	9	6	7	8		
6	7	2	1	8	5	9	3	4		
8	4	9	3	6	7	2	1	5		
1	5	7	8	3	2	4	9	6		
9	6	3	5	1	4	8	2	7		
2	8	4	9	7	6	1	5	3		

**Expert**

1	8	9	3	4	7	2	6	5		
4	7	2	1	5	6	3	8	9		
6	5	3	2	8	9	7	4	1		
3	2	8	4	6	1	5	9	7		
9	1	6	5	7	3	8	2	4		
5	4	7	8	9	2	1	3	6		
7	3	4	9	1	8	6	5	2		
2	6	5	7	3	4	9	1	8		
8	9	1	6	2	5	4	7	3		

Les recettes touristiques chutent de plus de 57% à fin novembre dernier

Les recettes touristiques se sont repliées de 57,7% à fin novembre 2020, après une hausse de 8,4% une année auparavant, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Pour leur part, les arrivées et les nuitées ont chuté respectivement de 78,9% et 72,3% au titre de la même période, après des performances respectives de +5,3% et +5,2% un an plus tôt, fait savoir la DEPF dans sa note de conjoncture de janvier 2021.

Au niveau international, rapporte la MAP, le volume des arrivées a chuté de 72% à fin octobre 2020, en raison notamment des restrictions sur les voyages et de la faible confiance des consommateurs, fait remarquer la DEPF.

L'Asie et le Pacifique, la première région à subir l'impact de la pandémie et où les restrictions sur les voyages sont les plus sévères à ce jour, ont connu une diminution de 82% des arrivées au cours des dix premiers mois de 2020, indique la même source.

Pour sa part, le Moyen-Orient a enregistré une baisse de 73%, l'Afrique (69%) et l'Europe et l'Amérique (68%), poursuit la note, qui précise qu'avec l'assouplissement continu des restrictions aux voyages, le nombre des destinations ouvertes au tourisme international continue d'augmenter pour compter au 1er novembre 2020 un total de 152 destinations, soit 70% de l'ensemble des destinations mondiales.

En novembre 2020, le rythme baissier des recettes touristiques a enregistré une atténuation "significative", passant de -76,4% en octobre à -51,8%, relève la même source.

Au cours du même mois, le Maroc a accueilli plus de 142 mille arrivées, en baisse de 82,6%, après un recul de 94,8% au T3-2020 et de 99,7% au T2-2020, nourries essentiellement par les arrivées des MRE qui ont canalisé 78,4% du total des arrivées, fait savoir la note, ajoutant que les nuitées ont reculé en novembre de 87,4%

## Timide reprise du marché du travail à l'échelle mondiale



La reprise du marché du travail à travers le monde devrait être lente, inégale et aléatoire, selon le rapport que vient de publier l'Organisation internationale du travail (OIT).

Après les perturbations sans précédent qui ont marqué l'année 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, le marché du travail montre des signes d'une timide reprise économique à l'échelle mondiale.

Selon la septième édition de l'« Observatoire de l'OIT : le Covid-19 et le monde du travail », quand bien même l'on s'attend à une forte reprise économique dans la seconde moitié de 2021 en raison du déploiement de la vaccination contre le Covid-19, force est de constater que l'économie mondiale fait toujours face à un haut niveau d'incertitude et le risque d'assister à une reprise inégalement répartie existe.

Si le rapport fait état de la persistance d'un déficit au niveau de l'emploi au cours de cette année, il présente également trois scénarios en matière de relance : un scénario de référence, un scénario pessimiste et un scénario optimiste.

Ainsi, selon le scénario de référence, qui s'appuie notamment sur les prévisions économiques du FMI d'octobre 2020, une baisse persistante de 3% des heures de travail équivalant à 90 millions d'emplois à temps plein (ETP) est attendue en 2021 par rapport au quatrième trimestre de 2019.

S'agissant du scénario pessimiste, les pertes en heures de travail en 2021 resteraient à 4,6%, soit 130

millions d'ETP par rapport au quatrième trimestre de 2019.

Quant au scénario optimiste, qui suppose des conditions plus favorables, le rapport table sur une baisse de 1,3% des heures de travail cette année équivalant à 36 millions d'ETP par rapport au quatrième trimestre de 2019.

A noter qu'en 2020, 8,8% des heures de travail au niveau mondial ont été perdues en comparaison avec le quatrième trimestre de 2019, a indiqué l'OIT dans son rapport.

Équivalant à 255 millions d'emplois à temps plein, ces heures de travail perdues représentent environ un nombre quatre fois plus élevé que celui des heures perdues pendant la crise financière mondiale de 2009, a souligné l'agence onusienne.

Soulignons que « les pertes en heures travaillées ont été particulièrement importantes en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Eu-

rope du Sud et en Asie du Sud », a relevé l'OIT.

Selon les nouvelles données contenues dans son rapport, au quatrième trimestre, les heures de travail au niveau mondial se sont inscrites en baisse de 4,6%, correspondant à 130 millions d'emplois à temps plein.

Précisons que « la baisse des heures de travail en 2020 s'est traduite à la fois par des pertes d'emplois et par une réduction des heures de travail pour celles et ceux qui ont gardé leur emploi, avec des variations significatives selon les régions », comme l'a souligné l'organisation internationale.

En comparaison avec 2019, l'année 2020 a enregistré des pertes d'emplois sans précédent au niveau mondial atteignant 114 millions d'emplois.

« En termes relatifs, les pertes d'emplois ont été plus élevées chez les femmes que chez les hommes, et chez les jeunes travailleurs, par rapport aux travailleurs plus âgés », a fait savoir l'organisation.

En effet, en 2020, les femmes ont été plus touchées que les hommes par les perturbations entraînées par la pandémie sur le marché du travail et les pertes d'emplois ayant affecté les femmes se sont élevées à 5% contre 3,9% pour les hommes.

Concernant les jeunes travailleurs, le rapport explique qu'ils ont été particulièrement impactés, soit en perdant leur emploi, soit en quittant la vie active ou encore en retardant leur entrée sur le marché du

travail. Selon les chiffres publiés dans l'Observatoire de l'OIT, « les pertes d'emplois chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) s'élevaient à 8,7%, contre 3,7% pour les adultes.

Dans son rapport, l'OIT a toutefois constaté que les pertes d'emplois se sont traduites essentiellement par une augmentation de l'inactivité plutôt que du chômage.

En effet, 71% des pertes d'emplois (81 millions de personnes) « relèvent de l'inactivité plutôt que du chômage, ce qui signifie que ces personnes ont quitté le marché du travail parce qu'elles n'étaient pas en mesure de travailler, peut-être en raison des mesures de restriction liées à la pandémie ou, tout simplement, parce qu'elles ont cessé de chercher du travail », a expliqué l'OIT.

Soulignons que l'inactivité a eu pour conséquence une baisse de la population active dans le monde de 2,2 points de pourcentage, à 58,7%.

A en croire les économistes de l'OIT, les pertes massives de revenus du travail observées au cours de l'année écoulée ont entraîné « une baisse de 8,3% des revenus du travail de manière globale (avant la prise en compte des mesures de soutien) », équivalant à 3.700 milliards de dollars ou encore 4,4% du PIB.

Le rapport note également que le secteur le plus touché est celui des activités d'hébergement et de restauration, dans lequel l'emploi a baissé de plus de 20%, en moyenne, suivi par le commerce et les activités de fabrication.



Des perspectives de reprise lente, inégale et aléatoire en 2021, selon l'OIT

## Baisse de 77% des nuitées touristiques à Fès

Les nuitées touristiques dans les établissements d'hébergement classés de la ville de Fès ont marqué une chute de 77% à fin novembre 2020, en comparaison avec la même période de 2019. Un total de 234.510 nuitées a été enregistré au cours des onze premiers mois de 2020, contre 1.027.531 durant la même période de 2019, selon des données statistiques de l'Observatoire national du tourisme (ONT).

Quant aux arrivées dans les hôtels classés, elles ont atteint 119.545 à fin novembre de l'année 2020, contre 543.137 durant la même période de 2019, soit une baisse de 78%. La durée moyenne de séjour durant cette période était de deux jours, soit un taux similaire à celui réalisé durant la même pé-

riode de l'année 2019, précise l'ONT. Cette variation est due notamment à la baisse enregistrée par les principaux marchés émetteurs, dont la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Belgique, outre les pays arabes et scandinaves. Le seul mois de novembre écoulé a enregistré une baisse de 88% par rapport au même mois de 2019, avec un total de 11.316 nuitées. Le nombre de chambres opérationnelles au cours du mois de novembre dernier a été estimé à 1.828 unités, dont 544 de catégorie 5 étoiles, 531 de 4 étoiles et 517 de 3 étoiles.

Les nuitées touristiques dans les établissements d'hébergement classés de la ville de Fès avaient connu un accroissement de 2% en 2019 en comparaison avec l'année d'avant.

## Recul de 70% du trafic des passagers à l'aéroport de Fès-Saïss en 2020

Le trafic des passagers à l'aéroport Fès-Saïss a enregistré une baisse de 70,91% en 2020, en comparaison avec l'année 2019.

Un total de 412.710 voyageurs ont transité par l'aéroport Fès-Saïss durant l'année écoulée, contre 1.418.950 passagers en 2019, selon des données statistiques de l'Office national des aéroports (ONDA).

Au niveau national, le trafic aérien commercial global de passagers a enregistré l'année dernière une baisse de l'ordre de 71,48% par rapport à janvier-décembre 2019.

En décembre dernier, l'aéroport Fès-Saïss a

enregistré un total de 39.962 voyageurs, contre 111.731 passagers durant le même mois de l'année d'avant, soit une baisse de 64,23%.

Fès-Saïss a occupé la 5ème position après ceux de Casablanca-Mohammed V, Marrakech-Ménara, Agadir-Al Massira et Tanger-Ibn Battouta, dans le cadre du classement du trafic aérien commercial par zone.

Le nouveau terminal de l'aéroport Fès-Saïss, qui constitue une plateforme de plusieurs compagnies low-cost, tend à augmenter la capacité d'accueil de cet aéroport à 2,5 millions de passagers.

# La mode durable par les étudiants de l'ESITH

L'initiative du Moroccan Denim & Fashion Cluster (Maroc) et le bureau de consulting Forward in Fashion (Pays-Bas), une compétition a été organisée pour mettre à l'épreuve les talents de jeunes étudiants, futurs acteurs dans le secteur du textile et habillement. Cette activité, ouverte aux étudiants ingénieurs chefs de produit de l'ESITH à Casablanca et aux étudiants modélistes de l'école ROC à Amsterdam, organisés en équipes, visait à intensifier leur esprit créatif en proposant un Denim (jean) à faible impact écologique au niveau de toute la chaîne de valeur.

A l'origine de ce projet, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas et l'Agence de l'entreprise des Pays-Bas qui œuvrent à sensibiliser consommateurs et producteurs à la nécessité de préserver l'environnement et à réfléchir à une mode durable.

La consommation mondiale de Denim est estimée à 14 millions d'unités en 2024, soit une évolution de 5% entre 2020 et 2024 (selon étude / Global Denim Jeans Market 2020-2024).

Au Maroc, le Denim compte parmi les secteurs stratégiques, il a été identifié parmi les écosystèmes du secteur du textile, initiés dans le cadre du Plan d'accélération industrielle (2014-2020). L'écosystème Denim est porteur d'un fort po-

tentiel en termes de chiffre d'affaires et projets d'investissements mais exige une quête continue d'innovation et de gain en réactivité et en coûts.

Les étudiants sont un maillon incontournable dans la chaîne de consommation du Denim, car aujourd'hui, s'ils sont -principalement- des consommateurs, demain, ils seront acteurs dans la filière.

La compétition a démarré en septembre 2020 les candidats ont été sélectionnés sur dossier (CV et lettre de motivation) et dix équipes ont été constituées avec un étudiant marocain et un autre hollandais.



Compétition cosmopolite regroupant étudiants marocains et néerlandais

Ils ont bénéficié de formations les sensibilisant à l'impact des différentes phases qui précèdent l'arrivée d'un article aux rayons des magasins : de la culture du coton, son tissage, sa confection, son ennoblement (notamment le délavage, phase capitale dans la valorisation du jean).

La compétition a porté sur la capacité des équipes à réduire l'impact écologique de l'article qui leur a été affecté parmi 10 jeans produits par les entreprises marocaines et commercialisés par des marques internationales.

Tout en respectant le positionnement de la marque et l'adéquation de l'offre produit par rapport à la cible visée, les candidats avaient pour objectif de rechercher et d'innover afin de trouver des solutions qui peuvent réduire l'impact environnemental des jeans de la production à la distribution.

Les équipes ont travaillé leur projets respectifs avec l'appui de plusieurs experts dans le secteur, à commencer par leurs enseignants à l'ESITH, des disciplines entrant dans la chaîne de valeur, sourcing, tissage, ennoblement et délavage, marketing et distribution, mais également grâce à l'apport et la disponibilité d'industriels actifs dans la production et le délavage du denim, en plus d'experts organisateurs de la compétition, du bu-



reau ForwardinFashion et Maroc Denim & Fashion Cluster.

La compétition a commencé le 15 septembre dernier et a pris fin le 5 janvier 2021 avec l'annonce de l'équipe gagnante après une série de présentations et une évaluation des propositions par un jury international.

L'équipe gagnante devait bénéficier d'un séjour dans le pays partenaire mais à cause des conditions sanitaires et des restrictions de déplacement, tous les participants ont bénéficié d'un prix de participation et l'équipe gagnante a remporté le premier prix. Elle pourra présenter son projet à l'entreprise productrice du jean et développer le produit issu de ses propositions pour enrichir l'offre du Green

Denim.

Outre la dimension apprentissage technique tout au long de la chaîne de valeur, ce challenge a développé de nouveaux soft skills chez les étudiants des deux bords, puisqu'ils ont expérimenté l'obligation de travailler avec un binôme imposé, dans une langue étrangère pour les deux partenaires (l'anglais), avec des contraintes de temps et de qualité à gérer en parallèle aux planning respectifs des études, de gérer des niveaux de stress variés selon les semaines et prendre la parole en public face à un jury de tous bords...

Une expérience cosmopolite qui, à coup sûr, a marqué les étudiants et enrichi leurs compétences.

# La franchise en grande difficulté, malgré les espoirs

Devant les annonces de réduction des effectifs et de dépôt de bilan de firmes multinationales et de grands groupes, le secteur de la franchise et du commerce organisé au Maroc trouve des difficultés à se mettre en ordre de marche, au démarrage d'une nouvelle année porteuse d'incertitudes, mais également d'espoirs de rattrapage des pertes substantielles dues à la pandémie.

Pour les professionnels du secteur, il est fort à parier que l'année 2021 sera décisive. Après la réduction du nombre de leurs clients et de leurs activités, tous secteurs confondus, les commerces continuent d'être sous perfusion, grâce aux nombreuses initiatives prises par l'Etat, dans une tentative de leur apporter une bouffée d'oxygène et de leur permettre de prendre en charge et de respecter leurs engagements vis-à-vis de divers parties prenantes, rapporte la MAP.

Dans une déclaration à la MAP, Mohamed El Fane, président de la Fédération marocaine de la franchise (FMF), a salué les efforts fournis par les différents acteurs publics, eu égard à la situation critique à laquelle font face les acteurs de la franchise et du commerce organisé depuis le début de la pandémie de Covid-19, notamment au niveau des actions et initiatives de soutien prises par le Comité de veille économique (CVE).

Il a toutefois incité à davantage d'efforts et de mesures tangibles à l'instar des pays étrangers, à travers, entre autres, des subventions pour la prise en charge des charges fixes incluant les loyers et la masse salariale, ainsi que l'abattement des engagements fiscaux, mais également des financements à faible taux.

Pour M. El Fane, il s'agit également de mettre en place un programme d'accompagnement et

d'assistance technique pour la revue des business model pour les franchises, ainsi que l'intégration des commerces dans les programmes de digitalisation mis en place exclusivement pour les industriels, afin d'accompagner la transformation et la mise à niveau des franchises.

Revenant sur la baisse d'activités, le président de la FMF a mis en relief la situation d'asphyxie que subissent les franchises et le commerce en réseau au niveau national, avec 40% de ces commerces qui ont été contraints de cesser leurs activités, estimant que, le reste arrivera à « suffocation » (sans l'intervention et la contribution des instances gouvernementales).

« Il est clair que cette donne a mené les entrepreneurs et dirigeants à une situation de désarroi et présente des risques inévitables au niveau économique et social », a-t-il déploré.

Pour le seul secteur de la restauration qui emploie plus de 1,2 million de salariés, M. El Fane a précisé que ce secteur est représenté aujourd'hui par plus de 100.000 unités de différentes tailles et spécialités, qui ont perdu 50% de leur chiffre d'affaires en moyenne et ont accusé un taux d'endettement additionnel de plus de 50%. Et d'ajouter que les chefs d'entreprise opérant dans la restauration, dont 80% ont connu une augmentation vertigineuse et critique en termes de taux d'endettement, de mobilisation de fonds propres et d'hypothèques des biens, ont été contraints d'arrêter totalement leur projet d'investissement, ce qui a impacté systématiquement tout l'écosystème composé notamment d'industriels, de distributeurs, d'imprimeurs et d'opérateurs en logistique. C'est dans ce sens que M. El Fane a souligné la nécessité de par-

venir à une solution notamment pour la problématique des charges locatives, prônant ainsi une prise en charge d'un tiers des charges par l'Etat, et des deux autres tiers à part égale par le bailleur et le locataire, outre l'abattement de plus de 75% sur toutes les taxes communales et un passage du montant du crédit « Damane Relance » à deux mois de chiffre d'affaires, à l'instar des transporteurs et logisticiens. A l'exception de quelques secteurs à l'image de la grande distribution, l'électronique et l'industrie pharmaceutique qui ont pu tirer leur épingle du jeu, les professionnels de la franchise, qui sont au bord du gouffre, ne cachent pas leur crainte face à une éventuelle vague de faillite, d'autant plus que l'année 2021 a démarré notamment avec un couvre-feu national.

# Art & culture

## Sur les pas d'Agatha Christie dans le sud égyptien

Coque noire étincelante, boiseries et ambiance Belle Epoque, le bateau à vapeur "Sudan" construit en 1885 et qui a inspiré la romancière britannique Agatha Christie, semble défier le temps en continuant de perpétuer sur le Nil, malgré son grand âge, la légende de la "reine du crime".

La ligne élégante du navire de 73 mètres de longueur et de 14,5 mètres de largeur, amarré à Assouan dans le sud-est de l'Égypte, contraste avec les autres embarcations souvent rudimentaires. Et malgré la pandémie de coronavirus qui a obligé les compagnies de croisières à de longs mois d'arrêt, le "Sudan" a rapidement repris du service en octobre. "Nous avons eu des réservations immédiatement", se réjouit Amir Attia, directeur du bateau de croisières. "L'ambiance du voyage" a inspiré à Agatha Christie ses pre-

miers chapitres de "Mort sur le Nil", paru en 1937, affirme à l'AFP M. Attia. Une œuvre encore d'actualité puisqu'une énième adaptation cinématographique du célèbre roman, réalisée par le Britannique Kenneth Branagh, doit sortir en 2021.

Construit pour la famille royale égyptienne avant d'être transformé en bateau de croisières en 1921, le "Sudan" a accueilli la romancière, auteure de 66 romans, avec son époux, l'archéologue Max Mallowan, en 1933. Une croisière de luxe que peuvent s'offrir les passionnés d'histoire... pour 3.600 à 4.500 euros, dans le cadre d'un package de huit jours incluant des nuitées dans deux hôtels historiques où le couple a séjourné.

Plusieurs fois abandonné, le navire connaît une nouvelle jeunesse depuis son rachat et sa rénovation dans les années 2000 par un voyageur français.

Aujourd'hui, le bateau ne fonctionne plus au charbon d'antan mais au diesel et à l'énergie solaire, et 67 employés veillent "jour et nuit" à l'entretien du navire qui compte 23 chambres et suites. La suite de l'écrivaine reste "la plus précieuse", avec "des demandes de réservation jusqu'à deux ans à l'avance", selon M. Attia.

Sur le pont en bois, la vue sur les palmiers et les rives sablonneuses du Nil depuis des fauteuils en rotin est la même qu'au temps d'Hercule Poirot, le légendaire détective belge des romans d'Agatha Christie. Et à Assouan, le voyage dans le temps passe également par l'hôtel Old Cataract, qui a lui aussi gardé des traces du passage de la romancière.

Jean-Pierre Pichardier, professeur d'université franco-suisse à la retraite, y séjourne pour la troisième fois. Il note ne pas venir "spécifiquement

pour Agatha Christie", mais apprécier "cet aspect historique".

Dans le hall d'entrée de l'hôtel, derrière un cordon en velours, se trouve une chaise à bascule et un petit bureau, où s'asseyait l'auteure dans sa suite, affirme Selim Shawer, directeur général de l'hôtel.

Depuis sa construction en 1899, le luxueux Old Cataract est un point de chute privilégié pour les hommes d'Etat, les artistes et la haute bourgeoisie internationale. Winston Churchill, le prix Nobel de littérature égyptien Naguib Mahfouz et "presque tous les présidents français des quarante dernières années" y ont séjourné, selon M. Shawer. Mais, d'après lui, c'est surtout "la possibilité de voir où Agatha Christie a écrit les premiers chapitres" de son roman égyptien qui attire la clientèle étrangère.



La suite de la romancière Agatha Christie dans le fameux bateau à vapeur, Sudan

## L'artiste franco-marocaine Mouna Saboni expose ses œuvres à Marrakech



L'artiste franco-marocaine Mouna Saboni expose jusqu'au 27 février, ses récentes œuvres photographiques à la galerie 127 de Marrakech. Cette exposition présente l'ensemble de ses deux séries "Traverser" et "Ceux que nos yeux cherchent et ceux avant eux encore", projet mené en partenariat avec la Fondation Montresso dans le cadre de son programme de résidence à Marrakech. Dans sa série "Traverser", Mouna Saboni nous dévoile un univers imprégné de poésie. En apposant sur certaines de ces images une calligraphie arabe, l'artiste éclaire son œuvre d'une nouvelle lueur et fait ainsi résonner son parcours, marqué par les deux rives de la Méditerranée.

L'identité de Mouna Saboni a été forgée par ses origines. Son travail porte sur la quête de l'identité qu'elle interroge à travers une mémoire personnelle intimement liée au territoire.

Dans la continuité de "Traverser", fruit de ses résidences successives à Jardin Rouge, son dernier projet "Ceux que nos yeux cherchent et ceux avant eux encore" questionne l'histoire, la grande histoire et expérimente

celle plus intime de nos vies.

À travers des projets au long cours menés dans les territoires palestiniens, au Maroc ou encore au Brésil, cette artiste interroge son propre rapport aux territoires sur lesquels elle évolue et celui des individus à leur environnement.

Née à Rennes en 1987, Mouna Saboni a obtenu un master d'Économie Sociale et Solidaire avant d'intégrer l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles dont elle sort diplômée en 2012.

Mouna Saboni a déjà exposé son travail au Mexique, aux Pays-Bas, en Chine et au Japon. Elle a participé en 2012 et 2014 aux Rencontres photographiques d'Arles. En 2012, son travail est entré dans la collection de la fondation d'entreprise Neufilize Vie pour la photographie.

Cette artiste photographe est aussi poétesse. Les thèmes d'inspiration sont à la fois universels (traversée, ancrage culturel, manque et désir, féminité et horizon aquatique), et singulier comme tout ce qui appartient à l'existence d'une femme née dans la double culture du Maroc et de la France.



# Accusé de viol, Luc Besson placé sous le statut de témoin assisté



Le cinéaste et producteur français Luc Besson, accusé de viol par la comédienne belgo-néerlandaise Sand Van Roy, a été placé lundi sous le statut de témoin assisté à l'issue de son audition par un juge d'instruction, a annoncé à l'AFP son avocat. Dans le droit français, le statut de témoin assisté est intermédiaire entre celui de témoin et celui de mis en examen. "Cette décision vient confirmer une nouvelle fois que les faits reprochés à Luc Besson n'ont aucun fondement", s'est félicité Me Thierry Marembert, confirmant une information du magazine Le Point. "Elle intervient après un premier classement sans suite en février 2019 et des réquisitions contre l'ouverture de l'information judiciaire par un vice-procureur du parquet de Paris", a-t-il rappelé.

Aucune source judiciaire n'a pu confirmer lundi soir à l'AFP l'issue de

cette convocation de M. Besson pour un interrogatoire de première comparution. Sollicités, Mme Van Roy et son avocat, Me Francis Szpiner, n'avaient pas encore réagi.

Dans ce dossier, Sand Van Roy avait porté plainte pour viol le 18 mai 2018 contre l'influent producteur et réalisateur français de 60 ans au lendemain d'un rendez-vous avec lui au Bristol, un palace parisien.

Deux mois plus tard, elle avait dénoncé d'autres viols et agressions sexuelles commises, selon elle, au cours de deux années d'une "relation d'emprise professionnelle" avec le producteur. Ces plaintes avaient été classées sans suite le 25 février 2019 par le parquet de Paris, qui estimait n'avoir pu "caractériser l'infraction dénoncée dans tous ses éléments constitutifs". La comédienne avait alors déposé une nouvelle plainte avec

constitution de partie civile, qui avait débouché sur l'ouverture d'une information judiciaire le 2 octobre 2019 pour "viols". Le parquet de Paris avait indiqué au juge être opposé à cette relance des investigations.

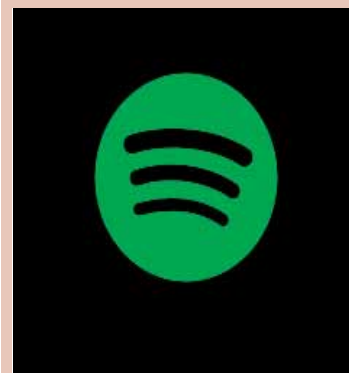
Luc Besson, qui conteste ces accusations, avait été entendu en audition libre par les policiers en octobre 2018, puis confronté à son accusatrice en décembre. Huit autres femmes avaient par la suite accusé le réalisateur du "Grand Bleu" de gestes déplacés, voire d'agressions sexuelles, dans des témoignages recueillis par Mediapart, pour des faits en grande partie prescrits. "Je n'ai jamais violé une femme de ma vie. Je n'ai jamais levé la main sur une femme. Je n'ai jamais menacé une femme. Je n'ai jamais contraint physiquement ou moralement une femme à quoi que ce soit", avait-il dit en octobre 2019.

## Bouillon de culture

### Spotify

La plateforme de musique en ligne Spotify a lancé plusieurs livres audio à ses couleurs, des oeuvres classiques tombées dans le domaine public narrées par des grands noms du spectacle, comme l'actrice Hilary Swank ou le comédien Forest Whitaker. Sollicité par l'AFP, un porte-parole de Spotify a indiqué que ce lancement s'inscrivait dans le cadre de "tests", que le groupe suédois effectue régulièrement "pour améliorer l'écoute de nos utilisateurs". "Certains de ces tests ouvrent la voie à un déploiement élargi et d'autres servent uniquement à un apprentissage précieux", a ajouté le porte-parole, sans plus de précision.

Les livres audios sont présents depuis longtemps sur la plateforme, mais c'est la première fois que Spotify y place des exemplaires à ses couleurs et produits par le groupe lui-même, après le coup d'essai Harry Potter au printemps dernier. Les neuf livres audio, en anglais, ont été mis en ligne vendredi, dont "L'Eveil" de l'écrivaine américaine Kate Chopin, lue par la comédienne oscarisée Hilary Swank, et "La vie de Frederick Douglass, esclave américain", autobiographie de l'ancien esclave américain devenu activiste, narrée par Forest Whitaker. Spotify a aussi fait appel au YouTuber David Dobrik pour lire le "Frankenstein" de la Britannique Mary Shelley, ou à la comédienne britannique Cynthia Erivo pour "Persuasion" de l'écrivaine anglaise Jane Austen.



# La FNM lance un concours pour la création et la réalisation d'une nouvelle identité visuelle



La Fondation nationale des musées (FNM) organise, du 20 janvier au 15 février, un concours pour la création et la réalisation graphiques, destinées à la refonte de son identité visuelle et l'évolution de sa charte graphique et ses déclinaisons sur les supports de communication. "Pour fêter ses 10 ans, la Fondation souhaite renouveler son image de marque en mettant en avant ses objectifs principaux dont la préservation du patrimoine muséal par l'enrichissement des collections, l'inventaire et la conservation du patrimoine existant, l'encouragement des formations, l'exposition et la promotion du patrimoine culturel marocain et par la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture", a indiqué la FNM. "Ce renouvellement va, par ailleurs, de pair avec une réflexion sur l'identité visuelle globale de l'institution", qui a pour objectif de la clarifier, d'en assurer une meilleure cohérence déclinable sur tout type de support, de signaler ce changement ainsi que de "contemporanéiser

et dynamiser l'image de la FNM", a précisé la même source.

Ce concours a également pour objectif de moderniser l'image de marque de la Fondation nationale des musées, en cohérence avec ses missions tout en conservant son authenticité afin d'en faire un véritable repère au cœur du monde culturel et artistique au Maroc et au-delà.

Le logo et la charte graphique sont destinés à être utilisés sur tous les supports de communication interne et externe, papier et numérique, alors que le texte "Fondation Nationale des musées" devra figurer sur le logo en langue arabe, française et tiffinagh.

Créée en 2011 dans le but de valoriser le patrimoine muséographique national, en renforçant la gouvernance muséale du pays, la FNM est une institution publique à but non lucratif investie de la personnalité morale et de l'autonomie financière et appelée à gérer, pour le compte de l'État, les musées nationaux.

# Paul Lemoine à Bir Retma

Dans les années 1920, Paul et Marie Lemoine se sont installés dans une ferme de 550 ha à Bir Retma près de Bir-Jdid dans la province d'El Jadida. Après le décès de Paul en 1924 qui était officier de cavalerie, son épouse s'occupa, bon an mal an, de l'exploitation jusqu'à sa reprise par le gouvernement marocain. Son arrière-petit-fils, Gwenaël Nicolas, résidant à Saint-Léger-sous-Cholet en France, retrace la vie et l'itinéraire de ses grands-parents en Doukkala.

**A**u temps du Protectorat, mes arrière-grands-parents paternels exploitaient une ferme à Bir Retma, localité ayant tiré son nom d'un puits de la région, près de Bir-Jdid, dans la province d'El Jadida. Mais comment ce couple originaire de Dax s'est-il retrouvé là ?

Pendant la Première Guerre mondiale, mon arrière-grand-père paternel est lieutenant de cavalerie de l'armée française. En octobre 1916, il est blessé par une balle de fusil dans les tranchées de l'Aisne lors d'une mission de reconnaissance. Il arrive au Maroc en 1917, affecté au 1er Régiment des chasseurs d'Afrique en tant qu'officier de renseignement. En novembre 1919, il est détaché au Service des remotes et haras marocains, structure créée par le Maréchal Lyautey en 1913 pour élever des chevaux destinés à l'Armée française.

Durant cette même période, le gouvernement français lance une campagne de valorisation des terres agricoles au Maroc. Des lots de terres sont ainsi mis à la vente. Lorsque Paul s'y intéresse, ces lots sont relativement importants, de l'ordre de 1.100 ha. N'ayant pas les fonds pour un tel achat, il sollicite un cousin du côté maternel, Paul Marrast, propriétaire agriculteur installé dans le Sud-ouest de la France. Et c'est ainsi que les deux cousins deviennent propriétaires d'un domaine agricole à Bir Retma.

À partir de janvier 1920, Paul Lemoine demande un congé sans solde de deux ans qui le libère de ses obligations militaires et lui permet de concrétiser son projet d'installation sur les terres nouvellement acquises. Il y fait construire une vaste maison à toiture terrasse et galerie couverte bordée par des arcades, il l'agrémenta d'alignements de palmiers, de lauriers roses et de géraniums, et y ajoute un bassin de forme octogonale. En décembre 1920,



il épouse Marie Lasserre à Dax, ville où naît leur premier enfant, Jacqueline (ma grand-mère). Paul prolonge ensuite son congé de l'Armée de deux années supplémentaires. À cette époque, il semble investi dans la dynamique de développement de la région : il est le premier président d'une association dénommée « Groupement Amical de Bir-Jdid-Saint-Hubert ». Son successeur à ce poste sera Guillaume Chavent.

Deux fils naissent par la suite, à Casablanca cette fois-ci : Henri en 1923, alors que son épouse Marie est gravement malade de la fièvre typhoïde, puis Francis en mars 1924. Pour chacune de ces deux naissances, Léonce Lasserre, le père de Marie, fait le voyage depuis Dax. En repartant du Maroc au printemps 1924, il confiera à une de ses filles être inquiet pour la santé de Paul qui s'était blessé assez gravement à la main. Paul décède à Bir Retma deux mois plus tard, le 21 juin 1924, laissant son épouse Marie seule avec leurs trois enfants en bas-âge. Peu de temps après ce tragique événement, elle décide de revenir en France avec ses enfants, chez ses parents. Elle fera

par la suite des allers-retours réguliers entre le Maroc et la France pour ses affaires. Le domaine de Bir Retma, d'une superficie de 550 ha, est alors laissé en gérance à des voisins, Léopold Paris (ancien commandant de l'Armée française) et sa femme Alice (née Bertaut). Ce couple a eu une fille, Ginette, née en 1919 qui épousera un propriétaire terrien, Charles Casiez, vingt ans plus tard.

Mon grand-père, Yves Nicolas, est né à Blois. Son père, Henri, y était directeur commercial d'une usine de chaussures. À la suite de l'armistice de 1940, la ville de Blois s'est retrouvée en zone occupée, contrôlée par l'Allemagne. Mon arrière-grand-père Henri Nicolas a donc pris la décision d'envoyer rapidement son fils Yves au Maghreb afin de le soustraire aux réquisitions de travailleurs qui, par la suite, allaient devenir le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire), système mis en place par l'occupant nazi. Yves est ainsi passé par l'Algérie et le Centre d'enfance de Cherchell, où il était censé recevoir une éducation militaire d'officier. Mais le centre a fermé en septembre à la suite des accords de dé-

militarisation signés lors de l'armistice entre la France et l'Allemagne. Il a alors parcouru le Maroc, et ensuite intégré pendant quelques mois le Camp Boulhaut à Benslimane. Il y a vu passer les généraux Weygand et Noguès, venus effectuer une inspection du camp en décembre 1940.

Marie Lemoine, elle, revient à Bir Retma avec sa fille Jacqueline en 1940 pour gérer ses affaires, après avoir signé une promesse de non-retour aux autorités allemandes. Son fils Henri les rejoint peu après pour sa dernière année d'enseignement secondaire qu'il effectuera au lycée Lyautey de Casablanca. Il est mobilisé ensuite dans l'armée au sein des Tirailleurs marocains.

Il débarque dans le Sud de l'Italie avec les Alliés et prend part à la bataille de Monte Cassino en 1944, et à la progression des libérateurs vers la France et l'Allemagne. À cette époque, Yves Nicolas, mon grand-père, est toujours présent au Maroc. Il est amené à venir à Bir Retma à la fin de l'année 1941. En effet, une de ses tantes lui avait recommandé d'y passer car elle connaissait une certaine Marie Lemoine qui vivait là-bas avec sa fille Jacqueline. Yves y effectuera plusieurs visites et demandera la main de Jacqueline. Ils se marieront le 23 juin 1942 au Contrôle des affaires civiles d'Azemmour et religieusement à la chapelle de Bir-Jdid, entourés par très peu de monde du fait de la guerre alors en cours.

Mon père, Christian, naît de leur union le 9 mai 1943, puis Henri le 30 décembre 1944, tous deux à la clinique Comte de Casablanca (près du parc Murdoch). La jeune famille habite alors un petit appartement de la rue d'Algérie à Casablanca. Quelques mois avant, en novembre 1942, les Alliés débarquent à Casablanca au cours de l'opération Torch. Les forces armées



françaises présentes en Afrique du Nord passent sous leur commandement. C'est ainsi que Yves et son frère André participeront au débarquement de Provence, en 1944, et à la libération de la France métropolitaine au sein des Forces Françaises Libres.

A la fin de la guerre, Jacqueline et ses deux enfants en bas âge ainsi que Marie sont rapatriés temporairement en France, l'occasion pour les parents d'Yves de faire enfin la connaissance de leur belle-fille et de leurs petits-enfants en octobre 1945 dans la maison familiale de Blois. Yves, Jacqueline et leurs enfants reviendront ensuite au Maroc en 1946. Ils logeront quelques mois à Casablanca chez Georges Gillet, entrepreneur et ingénieur, un ami d'Henri Nicolas, le père d'Yves, connu à l'École centrale de Paris. Yves est alors employé administratif au sein du cabinet d'assurances d'Hubert du Crest, situé au numéro 75 de la rue Nationale.

A la fin de l'année, la famille s'installe à Bir Retma, où ils vont partager la maison avec Charles et Ginette Casiez. Jacqueline reste seule avec ses deux fils pendant la semaine, Yves étant en déplacements professionnels et ne revenant que le week-end. Ils déménagent en 1949 dans un appartement au 25 rue Bouardel (actuelle rue Abou El Abbas), dans le

quartier Bourgogne de Casablanca.

Au début des années 1950, Francis Lemoine, son frère, s'occupe du domaine familial des Lasserre dans la région de Dax, alors propriété de Léonce, leur grand-père maternel. Cet été 1951, Jacqueline, Henri et Francis, ainsi que leurs conjoints et enfants sont réunis dans le berceau familial. Henri et Francis prennent la décision de s'installer sur le domaine de leur maman, à Bir Retma, et ainsi mettre fin au fermage accordé à Charles Casiez. C'est ainsi que, en septembre 1951, deux voitures quittent les Landes, direction le Maroc. D'un côté, la Citroën Traction 11 cv d'Yves Nicolas avec, à son bord, Jacqueline et ses trois enfants ainsi que Marie Lemoine. Elle est suivie par la Vanguard de Francis et Françoise (son épouse), leurs trois enfants, et le couple Henri et Antoinette. A un rythme de 600 km par jour, il faudra à l'équipage trois jours pour arriver à Bir Retma.

A cette époque, le domaine a une superficie d'environ 450 hectares. On y vient par la route P3473, depuis Bir-Jdid au Sud, ou depuis la route côtière (R320) au Nord qui se trouve à environ 500 m de là. Le confort y est rudimentaire : pas d'électricité, on s'éclaire à la lampe à pétrole, et l'eau potable est achetée en bonbonnes à

Casablanca. Près de la maison, une éolienne fournissait l'énergie pour pomper l'eau du puits qui alimente le grand bassin octogonal. Un peu plus tard, des groupes électrogènes seront installés pour fournir le courant électrique. Passés le bassin et la maison, à l'Est, l'on trouvait un enclos pour la basse-cour, et une étable pour les vaches, ainsi qu'un hangar pour abriter le matériel agricole. Entre la maison et l'étable se trouvait un marabout, clos de murs avec un arbre planté au milieu sur lequel étaient noués des rubans de tissu. A quelques centaines de mètres autour de la maison étaient implantées les maisons des ouvriers agricoles et de leurs familles.

La maison construite par Paul Lemoine, leur père, au début des années 1920 comprenant deux logements distincts, les deux frères s'y installent avec femmes et enfants. Ils se répartissent les activités : Henri prend la charge de l'élevage bovin tandis que Francis gère les cultures : des tomates sur la plaine côtière et des céréales sur le reste des terres qu'il s'occupe de livrer lui-même à Casablanca. Henri parlant couramment arabe, c'est lui qui traitait directement avec les employés, notamment pour leur rémunération. Chaque semaine, il les faisait venir à son bureau, au bout de la maison, pour leur verser leur salaire. Il entrete-

nait de bonnes relations avec eux et avait construit une relation de confiance et de bonne entente dans le travail. Pendant ce temps, Yves Nicolas poursuivait sa carrière dans les assurances et gravissait les échelons au sein du cabinet. Hubert du Crest lui cédera ses parts et partira s'installer au Canada. Yves assurera en parallèle la gestion comptable du domaine de Bir Retma.

En 1955, le contexte politique est particulièrement tendu au Maroc. Le pays est en passe de retrouver son indépendance, mais il sert aussi de base arrière aux combattants algériens. Le gouvernement français distribue alors des armes aux colons pour qu'ils puissent assurer leur défense. Alors que son frère Henri a servi sous les drapeaux, Francis Lemoine, lui, n'a pas été mobilisé pendant la Seconde Guerre mondiale, il n'a donc pas l'expérience des armes et il tombe gravement malade fin 1955. En janvier 1956, son beau-frère Yves Nicolas organise son rapatriement sanitaire en avion vers un hôpital de Bordeaux. Il y reste en convalescence pendant deux mois et prend la décision de ne pas revenir au Maroc. En mars 1956, son épouse Françoise, alors enceinte d'un petit garçon qui sera nommé Paul à sa naissance, rentre en France avec ses enfants. Ils se désengageront du domaine en

vendant leurs parts à Henri et Jacqueline.

Alors que Jacqueline et Yves reviennent en France en 1961, Henri Lemoine, lui, tente de rester dans la province d'El Jadida le plus longtemps possible. Mais en 1963, après la reprise des terres par le gouvernement marocain, il est contraint de quitter le pays avec son épouse et ses deux enfants, avec comme seul déménagement les quelques valises qu'ils avaient eu le temps de préparer, laissant toute leur vie à Bir Retma. Ils ne seront indemnisés par l'Etat français que bien après leur retour. De nombreuses années après ce retour, mon père Christian Nicolas est revenu sur le domaine en 2002 et a rencontré le neveu d'un employé de l'époque, Tahar, qui s'occupait du taureau et des vaches sur le domaine. Ils avaient alors trouvé la maison encore debout, mais la toiture terrasse était effondrée depuis un certain temps déjà et la végétation avait poussé au milieu.



Par Mustapha Jmahri

# Rémy Julienne, le casse-cou du cinéma français

## Portrait



Son nom figure au générique de quelque 1.400 films, longs métrages, clips et publicités, et il a doublé d'immenses stars: Rémy Julienne, décédé à l'âge de 90 ans, était le plus célèbre des cascadeurs français.

Sa filmographie compte six James Bond, (de "Rien que pour vos yeux" en 1981 à "Golde-neye" en 1995), et des classiques du cinéma français: "Le Mur de l'Atlantique" (Marcel Camus), "Le Solitaire" (Jacques Deray), "Le Cerveau" (Gérard Oury), "L'Aventure c'est l'aventure" (Claude Lelouch).

Il est aussi au générique de "La Grande Vadrouille", du même Gérard Oury, avec Louis de Funès: le motard allemand "qui se prend une citrouille sur la figure", c'est lui.

"Pour son ultime cascade - celle du saut dans l'au-delà -, Rémy Julienne n'a pas tremblé", a salué l'ancien président du festival international de cinéma de Cannes Gilles Jacob.

Le cascadeur équestre Mario Luraschi se souvient d'un trompe-la-mort qui lui a sauvé la vie après une cascade à cheval

ratée, terminée dans des rapides. Julienne "a fait rayonner le cinéma et la cascade française dans le monde entier", a-t-il déclaré à l'AFP.

Les hommages sont venus également du sport auto: c'était un "homme d'exploits (qui) va nous manquer", a salué le président de la Fédération internationale de l'automobile Jean Todt, tandis que le pilote Romain Grosjean lui souhaitait de reposer "en paix".

La carrière de Rémy Julienne, né en 1930 dans le Loiret, dans le centre de la France, commence en 1964, quand un autre cascadeur, Gil Delamare, lui propose de participer au tournage de Fantômas.

"J'étais champion de France de moto et il fallait quelqu'un de très précis" pour piloter une moto et doubler Jean Marais (1913-1998), un acteur culte français du XXe siècle. "C'est tombé sur moi", racontait-il volontiers. "C'est le début d'une grande aventure", disait celui qui a travaillé auprès des plus grands réalisateurs — François Truffaut, Leos Carax, Dino Risi, Terence Young ou Sydney Pollack —

tamment — et les plus grands acteurs. Il a doublé Yves Montand, Alain Delon, Roger Moore ou Sean Connery, entre autres. Mais son plus beau souvenir reste la rencontre avec le tandem Jean-Paul Belmondo-Georges Lautner.

Pour ces très populaires acteur et cinéaste français, Julienne va mettre au point une des plus spectaculaires cascades, dans "Le Guignolo": l'acteur va survoler Venise suspendu à un trapèze accroché à un hélicoptère. Jean-Paul Belmondo, "c'est lui qui m'a accordé le plus de sa confiance", racontait-il à l'AFP à 87 ans, son éternelle casquette vissée sur le crâne. Avec cet autre fou de cascades, qu'il va retrouver sur les plateaux à 14 reprises, "on était obligé de progresser".

"Ce qui m'intéresse, c'est amuser, mais faut être crédible" dans des "conneries qui deviennent quelque chose d'utile", disait Rémy Julienne, en citant Lautner.

Parmi ses prouesses, un camion citerne roulant en équilibre sur ses roues gauches dans "Permis de tuer", un James

Bond avec Timothy Dalton, ou une berline qui, d'un tremplin, s'envole dans les airs avant de retomber sur le toit d'un bus, dans "Dangereusement vôtre", un autre James Bond.

Crédibilité, précision, rigueur: ces mots revenaient constamment chez Julienne, dont la vie devant la caméra, ou celle de ses équipiers, était réglée au millimètre, à la seconde près. Sinon, "c'est là-haut dans une caisse en sapin". "Quelquefois, il aurait suffi de peu pour que ça arrive", disait cet homme marqué par la mort d'un cameraman lors d'une cascade sur le tournage du film "Taxi 2" en 1999, qu'il supervisait.

Avait-il peur? "La peur, c'est nécessaire avant et après, mais jamais pendant". Sinon, "on ne peut pas faire le geste juste au moment juste", répondait ce "fou raisonnable", pour reprendre les mots du réalisateur Claude Lelouch. Infatigable, malgré plusieurs infarctus et cancers, il avait passé le flambeau à ses fils et petits-fils, mais continuait, à plus de 80 ans, de travailler pour des parcs à thème.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE GUERCIF  
CERCLE DE GUERCIF  
CAÏDAT ASSABBAB  
COMMUNE ASSABBAB  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OU-  
VERTIN°02/2021/CA  
Le Mercredi 3mars 2021à

11H30mn, il sera procédé, au siège de la Commune Assabbab à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix (séance publique) pour: TRAVAUX DE REHABILITATION ET AMENAGEMENT HYDROAGRICOLE DES CANAUX D'IRRIGATION A LA COMMUNE

ASSABBAB ; Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchés-publics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 7100,00 Dhs (sept mille

Cent Dhs). L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre Cent soixante neuf Mille neuf Cent vingt-six Dhs 52 centimes (469926.52DHS) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité - Soit le déposer contre récépissé leurs plis dans le bu-

reau précité - Soit le remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation. N° 494/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم برشيد  
جماعة سيدي رحال الشاطي  
مديرية المصالح  
مصلحة الموارد البشرية

إعلان تعديلي  
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية

تعدّل الفقرة الثانية من الإعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية المنشور في الاتحاد الاشتراكي عدد 12751 بتاريخ 25 يناير 2021 وليبراسيون عدد 9225 بتاريخ 25 يناير 2021 كما يلي :

يحدد عدد المناصب الممتحن بشأنها في : أربعة مناصب (4)

N° 496/PA

محكمة الاستئناف بني ملال  
المحكمة الابتدائية بالفقيه بن صالح  
قسم القضاء الاسري

الموضوع  
نشر اعلان دعوى تمويت  
المرجع ملف  
2018/1620/591

بناء على وثائق الدعوى المشار اليها اعلال والممسجلة بهذه المحكمة بتاريخ 2018/04/10 لفائدة ورثة الفاربية حمادي بن عبو وورثة عبد القادر القارية وورثة محمد الفاربية بن حمادي القاطنون جميعا بدوار اولاد قاسم اولاد علي الدميرات بني شكدال الفقيه بن صالح

وبناء على قرار هيئة الحكم الصادر بتاريخ 2020 /1/24 حكم عدد 800 نص الاعلان

ان المحكمة قضت باسم جلالة المنك وطبقا للقانون بتمويت المسمى بوعزة الفاربية مع تحميل المدعي الصانر

N° 495/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° :01/2021/INDH/PAZ

Le 19 Février 2021 à 10h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : **Construction de la route reliant Toujjoudine et douar Ait Abbà à la C.T Tillouguite, Province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trois cent dix neuf mille sept cent dirhams, 00 Cts (319.700,00 DH).**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quinze millions neuf cent quatre vingt cinq mille six cent quatre vingt douze dirhams, 00 Cts (15.985.692,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, Il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B.1	3
	B.3	
	B.5	

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. N° 497/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° :02/2021/INDH/PAZ

Le 19 Février 2021 à 11 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

- Construction de la route reliant douar Ait Maala et la R.P 3105 sur 3,83 Kmà la C.T Taounza, Province d'Azilal
- Construction de la route reliant RN 25(EX : RR 304) et douar Iferdan à la C.T Agoudi N'lkheir, Province d'Azilal
- Construction de la route reliant douar Tijina et douar Imizar à la C.T Bni Hassan, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Deux cent mille dirhams, 00 Cts (200.00,00 DH)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Huit millions deux cent trente mille huit cent quarante-six dirhams, 80 Cts (8.230.846,80 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, Il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B.1	3
	B.3	
	B.5	

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. N° 498/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT  
GENERAL  
D.B.M

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : 04/2021/CAS/PAZ  
Le 19 Février 2021 à 13 h  
sera procédé, dans les bu-  
reaux de Monsieur le Sec-  
rétaire Général de la  
Province d'Azilal à l'ou-  
verture des plis relatifs  
aux appels d'offres sur of-  
fres de prix pour : Etude  
technique et suivi des tra-  
vaux pour la construction  
d'un collège avec internat  
à la CT d'Ait Blaidans la  
Province d'Azilal.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
du Chef de la Division du  
Budget et Marchés au Sec-  
rétariat Général de la  
Province d'Azilal, il peut  
également être téléchargé  
à partir du portail des

marchés de l'état  
www.marchéspublics.gov.  
ma  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de : Sept mille deux cent  
dirhams, 00 Cts (7.200,00  
DH)  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : Deux  
cent quarante mille di-  
rhams, 00 Cts (240.000,00  
DH)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des arti-  
cles 27, 29, et 31 du décret  
n° 2-12-349 du 8 Joumada  
I 1434 (20/03/2013) relatif  
aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par cou-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
bureau précité ;  
- Soit les envoyer par voie  
électronique dans le por-

tail du marché publics ;  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau du Chef de la  
Division du Budget et  
Marchés au Secrétariat  
Général de la Province  
d'Azilal ;  
- Soit les remettre au Prési-  
dent de la commission  
d'appel d'offre au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis ;  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 8 du règle-  
ment de consultation.

N° 499/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
REGION BENI  
MELLAL KHENIFRA  
PROVINCE DE BENI  
MELLAL  
COMMUNE OULED  
YAICH  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRE OUVERT  
n° : 01 / CTOY / 2021

Le 25/02/2021 à 10  
heure, Il sera procédé,  
dans la salle de réunion de  
la commune Ouled yaich  
province de Beni Mellal à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres sur offres  
de prix pour centres com-  
merciaux: Complément  
Construction du centre  
commercial à Ouled Yaich  
COMMUNE OULED  
YAICH PROVINCE DE  
BENI MELLAL  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
du service technique de la  
commune d'Ouled Yaich, il  
peut également être télé-  
chargé à partir du portail  
des marchés publics: www.  
marchéspublics.gov.ma .

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
de : 10 000.00dhs( dix  
mille dirhams)  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : 363  
644.40 dhs TTC( trois cent  
soixante trois mille six  
cent quarante quatre dhs  
40 cts )  
Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des arti-  
cles 27, 29 et 31 du décret  
n° 2.12-349 du  
20/03/2013 relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par  
courrier recommandé  
avec accusé de réception  
au bureau précité
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau d'ordre de la  
commune
- soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-  
verture des plis.
- Soit déposer leur offre  
par voie électronique dans  
le portail des marchés pu-  
blics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 10 du règle-  
ment de consultation.

N° 500/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° :03/2021/C.A.S/PAZ**

Le 19 Février 2021 à 12 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le  
Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels  
d'offres sur offres de prix pour : **Construction de la route reliant Ecole Ouaramane et  
Chaâba Louz sur une longueur de 1,850 km et construction de deux dalots à  
Foum Taghia sur piste Amassine-Boutgarar à la C.T Rfala, Province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division  
du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut  
également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état  
www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante deux mille  
dirhams, 00 Cts (52.000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est  
fixée à la somme de : **Deux millions cinq cent quatre vingt seize mille neuf cent  
vingt dirhams, 00 Cts (2.596.920,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret  
N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau  
précité ;
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du  
Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la  
séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du  
règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du  
certificat de qualification et de classification, Il est exigé pour le présent appel ce  
qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B.1	5
	B.5	

Secteur	Qualification	Classe minimale
D	D.1	4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que  
prévu par le règlement de consultation.

N° 501/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts  
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif  
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 08/2021/DPEFLCD-Té**

(RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE, AUTO-  
ENTREPRENEURS, COOPERATIVES ET GROUPEMENT DE COOPERATIVES)

Le 18 Février 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et  
Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, sis à avenue des FAR Tétouan, à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'exécution des travaux de regarnis et entretien de  
plantations anciennes sur une superficie de 335 ha répartis en deux (02) lots :

- Lot n° 01 : L'exécution des travaux de regarnis et entretien de plantations anciennes dans les  
périmètres de Tamguert, Fandeq et El gara sur une superficie de 120 ha, situés dans les communes  
territoriales d'Oued Laou, Ain Lahssan et Souk Lakdim, Province de Tétouan (lot n° 01).
- Lot n° 02 : L'exécution des travaux de regarnis et entretien de plantations anciennes dans les  
périmètres de Jbel Lahbib, Amcndghar, Ansmil-Boumerouj 1 et Lma Lahayel sur une superficie  
de 215 ha, situés dans la commune territoriale de Jbel Lahbib, El Kharroub, El Oued et Beni Leit,  
Province de Tétouan (lot n° 02).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction  
Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, il peut également être  
téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n° 1 : **Quinze mille (15.000,00) dirhams.**

Lot n° 2 : **Vingt cinq mille (25.000,00) dirhams.**

L'acte de cautionnement doit être libellé au nom de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la  
Lutte Contre la Désertification de Tétouan.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 01 : **Trois cent soixante mille cinq cent soixante quinze dirhams soixante et onze centimes (360.575,71 dh)**

Lot n° 02 : **Six cent quarante huit mille cent soixante quinze dirhams, soixante huit centimes (648.175,68 dh)**

En application des dispositions de l'article 156 du décret n° 2.12.349, et de l'article 6 de l'arrêté du ministre  
de l'économie et des finances n° 3011-13 du 30 octobre 2013 portant application de l'article 156 du Décret n°  
2-12-349, les lots du présent appel d'offres sont réservés à la petite et moyenne entreprise.

En application des dispositions du décret n° 2-19-69 relatif aux autos entrepreneurs, coopératives et  
groupement de coopératives, les lots du présent appel d'offres sont réservés aux autos entrepreneurs,  
coopératives et groupement de coopératives.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux  
dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux  
et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan;
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du  
certificat de qualification et de classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier  
conformément à l'arrêté du premier ministre n° 3-56-06 du 8 Novembre 2006 et l'arrêté du premier ministre  
n° 3-57-06 du 8 Novembre 2006 publiés au bulletin officiel n° 5480 du 07/12/2006. Le secteur de l'activité  
concernée, la classe minimale et les qualifications exigées :

Lot	Secteur d'activité	Qualification	Catégorie minimale
1	1	1.4	4
2	1	1.4	4

N° 502/PA

**ZEDEF TRANS LOGISTIQUE SARL**

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 12/11/2020 établi à Safi, il a été décidé ce qui suit :

• Les associés de la société ZEDEF TRANS LOGISTIQUE SARL ont agréé le transfert de siège social de l'ancienne adresse située à APPT N°95 LOT OUED ALMAKHAZINE JEMAA SHAIM -SAFI à la nouvelle adresse : GARAGE AU N°95 LOT OUED ALMAKHAZINE JEMAA SHAIM -SAFI.

• Quitus à charge de la direction démissionnaire : L'AGE accepte la démission de M. NADIF MOHAMMED.

• Nomination d'un nouveau gérant : L'AGE désigne M. NADIF AHMED nouveau gérant de la société pour une durée illimitée et lui confère les pouvoirs les plus étendus conformément à la loi en vigueur sur les sociétés SARL.

• Signature : la société sera engagée par la simple signature de M. NADIF AHMED à l'exception de la banque dont tous documents émanant et libellé par la Banque pour et par la société doivent être signés conjointement par les associés: M. NADIF HASSAN et M. EZZITOUNI M'BAREK.

• L'assemblée générale modifie ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts après le transfert de siège social.

N° 503/PA  
« GREENSTORMING » SARL-AU CONSTITUTION

Suite à un acte sous-seing privé en date du 04/01/2021 la propriétaire de la SOCIÉTÉ « GREENSTORMING », a décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants :

• DENOMINATION : SOCIÉTÉ « GREENSTORMING » SARL-AU  
• OBJET : le négoce, l'im-

port-export, le gardiennage et les Travaux divers; Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.

• SIEGE SOCIAL : TOUSATELT AIN LEUH, CRIFRANE

• CAPITAL : 100.000,00 DIHS, divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et réparties comme suit :

Mme SINA YASSINE: 1 000 PARTS

• DUREE : 99 ans.

• GERANCE : Mme SINA YASSINE et Mr YOUSSEF EL HOUSSAIN, co-gérants de ladite société.

• ANNEE SOCIALE : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le dépôt légal a été effectué le 22/01/2021 au tribunal de première instance d'AZROU sous le n° 29, et immatriculée au registre de commerce sous

le n° :1451.  
Pour extrait et mention  
N° 504/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE  
DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH  
SAFI

PROVINCE DE SAFI  
SECRETARIAT  
GENERAL

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 01/BG/2021

Le 25/02/2021 à 10:00H, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON AU SIEGE DE LA PROVINCE DE SAFI. Le maître d'Ouvrage est le gouverneur de la province de Safi.

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Caution provisoire : SEIZE MILLE DIRHAMS (16 000,00).

Estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : UN MILLION CENT UN MILLE QUATRE CENT VINGT DIRHAMS TTC (1101420,00).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N2° 0-14 du 4 septembre 2014 relatif à la

dématisation des procédures de la passation des marchés publics..

Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis au bureau d'ordre de la province de Safi;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.


- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

N° 505/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
Département de la jeunesse et des Sports  
Direction Régionale Fès/Meknes



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة  
المديرية الجهوية لفس / مكناس

المملكة المغربية  
وزارة الثقافة والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة  
المديرية الجهوية لفس / مكناس

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 01/ 2021(Séance Publique)**

Le **Mardi 23/02/2021 à 10:30h du matin**, il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction régionale du ministère de la jeunesse et des sports à Fès l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres, Ouvert sur offres de prix, séance publique, concernant :

**SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES ETABLISSEMENTS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS RELEVANT DES DIRECTIONS REGIONALE ET PROVINCIALES DU DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS A LA REGION FES MEKNES - LOT UNIQUE-**

MONTANT DE L'ESTIMATION EN DIRHAMS	MONTANT DU CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAMS
4 992 000,00	100 000,00
Quatre millions neuf cent quatre-vingt-douze mille Dirhams	Cent mille DirhamsP

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Bureau des Marchés, A.V Chefchaoui Fès, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).


Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 25 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 11434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans la direction régionale de la Jeunesse et Sport 01 boulevard Chefchaoui ville nouvelle Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).


1. شارع المنطوقاني، فاس ص.ب: 19 المكتب الرئيسي  
الهاتف: 05.35.62.31.62  
الفاكس: 05.35.62.31.08



1. شارع المنطوقاني، فاس ص.ب: 19 المكتب الرئيسي  
الهاتف: 05.35.62.31.62  
الفاكس: 05.35.62.31.08

**N° 506/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
Département de la jeunesse et des Sports  
Direction Régionale Fès/Meknes



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة  
المديرية الجهوية لفس / مكناس

المملكة المغربية  
وزارة الثقافة والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة  
المديرية الجهوية لفس / مكناس

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 02/ 2021(Séance Publique)**

Le **Jeudi 25/02/2021 à 10:30h du matin**, il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction régionale du ministère de la jeunesse et des sports à Fès l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres, Ouvert sur offres de prix, séance publique, concernant :

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES ETABLISSEMENTS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS RELEVANT DES DIRECTIONS REGIONALE ET PROVINCIALES DU DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS A LA REGION FES MEKNES - LOT UNIQUE-**

MONTANT DE L'ESTIMATION EN DIRHAMS	MONTANT DU CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAMS
2 246 400,00	60 000,00
Deux millions deux cent quarante-six mille quatre cent Dirhams	Soixante mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans la direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Bureau des Marchés, A.V Chefchaoui Fès, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).


Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions d'article 25 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 11434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans la direction régionale de la Jeunesse et Sport 01 boulevard Chefchaoui ville nouvelle Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

1. شارع المنطوقاني، فاس ص.ب: 19 المكتب الرئيسي  
الهاتف: 05.35.62.31.62  
الفاكس: 05.35.62.31.08



1. شارع المنطوقاني، فاس ص.ب: 19 المكتب الرئيسي  
الهاتف: 05.35.62.31.62  
الفاكس: 05.35.62.31.08

**N° 507/PA**

Augmentation, Réduction du capital et Transfert du siège social  
 Suivant décision de l'associé unique de la société « LA GALENE » au capital de 100.000,00 DHS, il a été décidé ce qui suit :  
 1- Augmentation du capital social d'une somme de 1.070.000,00 DHS pour le porter de 100.000,00 DHS à 1.170.000,00 DHS par compensation des créances du compte courant.  
 2- Réduction du capital social d'une somme de 370.000,00 DHS pour le porter de 1.170.000,00 DHS à 800.000,00 DHS afin d'absorber les déficits.  
 3- Modification des articles 6 et 7 des statuts.  
 4- Transfert du siège social de la société établie initialement à : Hay Al Andalous 5 Rue 20 n° 40 Casablanca, à l'adresse suivante : Bureau n°6 Municipalité Mediouna Angle R n° 9 Et Route Tit Mellil Province Mediouna - Casablanca, Modification de l'article 4 des statuts.  
 Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de

commerce de Casablanca sous le numéro : 758539.  
**N° 508/PA**  
 ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE OUARZAZATE  
 CERCLE D'AMERZGANE  
 CAIDAT DE OUISSSELSATE  
 Commune d'Iznaguen  
**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT**  
 N°01/2021  
 Le Lundi 01 Mars 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la commune d'Iznaguen à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ouvert relatif à : l'Equipement des puits par Energie solaire des douars Mezougte et Talizza. Et fourniture de conduites de distributions pour douars Adekhsse, Asdif, Timgharghrine et Centre de la commune  
 Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du

portail des marchés publics de l'état et des collectivités locales à partir de l'adresse électronique : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 L'estimation du coût global des prestations s'élève à 255.000,00 DHS (Deux Cent Cinquante Cinq Mille Dirhams).  
 Le Montant du cautionnement provisoire est de :10.400,00 DHS ( Dix mille Quatre Cent dirhams).  
 Le Contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 19,25,27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 ( 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 \* Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la commune d'Iznaguen, Province de Ouarzazate.  
 \* Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 \* Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 \*Soit envoyer par courrier électronique au portail des marchés publics.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation .  
**N° 509/PA**  
 ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE D'EL JADIDA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 D.A.A  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N°01/2021/BG  
 Le jeudi 18 Février 2021 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant :  
**TRAVAUX D'ENTRE-**

**TEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DANS LA PROVINCE D'EL JADIDA**  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: vingt mille dirhams (20.000,00 dirhams).  
 - L'estimation des couts de prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme : 1.004.366,40 dhs (un million quatre mille trois cent soixante six dirhams et 40 cts)  
 Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de comptabilité et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes

aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.  
 Soit les déposer contre récépissé dans le bureau d'ordre du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.  
 Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
**N° 510/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL  
 REGION DE L'ORIENTAL  
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS  
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°90/2020/BR**

Le 23/02/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Construction de routes dans les communes relevant de la Province de Berkane.**

- ✓ RN2 – RP6002 par Jaarane sur 3km, commune Agghbal.
- ✓ Extension de la route Ahi El Oued - Douar Dardar sur 2,4km, commune Boughriba.
- ✓ Ouled Boubker Chamalia - Ouled Daoud Zghanine (Moulouya) sur 4km, commune Boughriba.
- ✓ Canal d'irrigation Bouhdila - limite de la commune avec Madagh sur 7km, commune zegzel.
- ✓ Accès au cimetière sur 1,4km, commune zegzel.
- ✓ Accès à la caserne militaire de Saïdia à partir de la RP6000 sur 2.5Km, Commune laatamna.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics.  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 La caution provisoire : 350.000,00. DHS (trois cents cinquante mille dirhams)  
 L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 23.907.960,00 DHS (vingt-trois millions neuf cents sept mille neuf cent soixante dirhams).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

**Dossier Technique comprenant :**  
 Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	1	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :  
 Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
**N° 512/PA**

المملكة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 جهة فاس- مكناس  
 اقليم صفرو  
 دائرة صفرو  
 قيادة آيت بوسي  
 الجماعة الترابية كندر سيدي اخيار

إعلان عن إيداع ونشر

مشروع قرار تخفيض حدود طريق صومية ذات العرض 15 م ، وتعيين القطع الأرضية اللازمة المراد نزع ملكيتها لما تستوجب العملية والذي يقضى بإحداث طريق صومية عرضها 15 م و الرابطة بين الطريق الجهوية رقم 714 و مشروع الضيقة الفلاحية للإمماج ذات الرسم العقاري عدد 9896/ف، الكنتنة بنوار بني علام جماعة كندر سيدي اخيار عمالة اقليم صفرو.

طيلة مدة شهرين، ابتداء من تاريخ 27 يناير 2021 الذي يوافق تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله، في الجريدة الرسمية عدد 5648 ( نشرة الإعلانات القانونية والقضائية والإدارية )، يودع ملف البحث والسجل المعد لتتبع الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم بمقر جماعة كندر سيدي اخيار مكتب الممتلكات الجماعية التابع لمصلحة التعمير والبيئة والأشغال والممتلكات خلال أوقات العمل الإدارية.

إعلان عن إيداع ونشر مشروع قرار تخفيض إحداث طريق صومية عرضها 15 م ، وتعيين القطع الأرضية اللازمة المراد نزع ملكيتها لما تستوجب العملية والذي يشمل : إحداث طريق صومية عرضها 15 م الرابطة بين الطريق الجهوية رقم 714 و مشروع الضيقة الفلاحية للإمماج ذات الرسم العقاري عدد 9896/ف، الكنتنة بنوار بني علام جماعة كندر سيدي اخيار عمالة اقليم صفرو.

**الفصل الأول:**  
 يعان أن المنفعة العامة تقضى بتخفيض حدود طريق صومية عرضها 15 م و الرابطة بين الطريق الجهوية رقم 714 و مشروع الضيقة الفلاحية للإمماج ذات الرسم العقاري عدد 9896/ف، الكنتنة بنوار بني علام جماعة كندر سيدي اخيار عمالة اقليم صفرو.

وينزع ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية، كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم الملحق بأصل هذا القرار ، وعينت في الجدول التالي :

رقم القطعة الأرضية حسب التصميم لتجزئي ، اسمها	مراجعتها العقارية	المساحة المأخوذة من البقع الأرضية لإحجاز الطريق ( بالمتر المربع )	اسماء وعناوين الملاكين المقترضين	محتويات سطحية	ملاحظات
01 سيدي امبارك 1	T. 374/41	535.00	زهرة الخليوي وشركائها	مغروسة ب05 أشجار من الزيتون	
02 بلاد محمد بن خليفة	T. 19205/F	1011.00/P1 0.00/P2	احمد كندري وزهرة كندري	مغروسة ب22 شجرة من الزيتون	
03 أحباس كندر 1	T. 37484/07	489.00	أحباس كندر	مغروسة ب07 أشجار من الزيتون	

**الفصل الثاني:**  
 يعهد إلى رئيس جماعة كندر سيدي اخيار ، بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية .  
**N° 511/PA**



**JAMAL PRINT  
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 29/12/2020 à Casablanca, il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

I- DENOMINATION: «JAMAL PRINT» SARL AU.

II- OBJET: Travaux d'impression et import, export et distribution de toutes les fournitures de bureau.

III- DUREE : 99 ans

IV- SIEGE SOCIAL : 56 Rue Ibn Ouannane Hay Smara Ain Sebaa, Casablanca

V- CAPITAL: 100.000,00 DH divisé en 1000 parts sociales de 100 DH chacune, attribuées totalement à : M. NAJMAOUI JAMAL.

VI- GERANCE : M. NAJMAOUI JAMAL titulaire de la CIN N° BJ179267, gérant de la société pour une durée illimitée. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 18/01/2021, RC N° 485883.

N° 520/PA

**ENTREPRENDRE  
BUSINESS CENTER  
MEPTEC "S.A.R.L AU"  
Constitution**

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 13/01/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: MEPTEC "S.A.R.L AU"  
OBJET : MAINTENANCE INDUSTRIELLE  
LE SIEGE: CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:

- Mr MOURAD BENCHADLI...1000,00 Parts  
Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr MOURAD BENCHADLI  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/01/2021 sous le numéro 762444.

RC N° 486627  
Pour extrait et mention  
N° 521/PA

**ENTREPRENDRE  
BUSINESS CENTER  
NIZANAS HOLDING  
BIS "S.A.R.L AU"  
Constitution**

Aux termes d'un acte SSI en date à Casablanca du 14/01/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: NIZANAS HOLDING BIS "S.A.R.L AU"  
OBJET : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION

CTIONS  
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:

- Mr ANAS BENCHAABOUN...1000,00 Parts  
Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr ANAS BENCHAABOUN  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/01/2021 sous

le numéro 762442.  
RC N° 486625  
Pour extrait et mention  
N° 522/PA

**ENTREPRENDRE  
BUSINESS CENTER  
CASASPARE S.A.R.L AU  
CESSION DE PARTS**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaires du 14/12/2020 l'associé de la société

CASASPARE SARL AU au capital de 100.000,00 DHS a décidé que Mr MOHAMED BELOUARD cède la totalité des parts (1000) au profit de : Mme IMANE SAADOUNE leur appartenant dans la Société : « CASASPARE S.A.R.L AU».

Suite à cette cession, l'article 7 des statuts se trouve modifié :

Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100dh chacune:

Mme IMANE SAADOUNE 1000 PARTS  
Soit un total 1000 PARTS

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/01/2021 Sous le numéro 762450

N° 523/PA

**S3K NEGOCE**

Siège social : 39 AV I.A.I.A YACOUT 5EME ETAGE APP D CASABLANCA

Suivant PV de l'AGEO du 11/01/2020, la associée de la société « S3K NEGOCE » est décidé de :  
- Cession des parts de M

ESSAOUDI ABDERRAZAK propriétaire de Mille (1000) parts à Madame NAJAT KARA -Démission M ESSAOUDI ABDERRAZAK en qualité de gérant unique. - Nomination Madame NAJAT KARA

en qualité de gérant unique. - \* Dépôt légal : il a été effectué au tribunal de commerce de casa sous n° 2382 le 26/01/2021.  
Pour extrait et mention gérance

N° 524/PA

**AVIS DE PERTE  
Titre Foncier**

Je soussigné, M Omar Chaoui, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° B221772, résidant à Casablanca N° 10 Rue Nakhil angle Bd Idou Anfa, déclare avoir perdu dans des circonstances indéterminées, le duplicata du titre foncier n° 58085/C daté du 03-02-1971.

Prière à toute personne qui le trouvera de bien vouloir me contacter à l'adresse ci-dessus.

N° 513/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL CONSEIL PREFECTORAL BUREAU DES MARCHES					
PROGRAMME PREVISIONNEL DES MARCHES A PASSER AU TITRE DE L'ANNEE 2021					
A- TRAVAUX					
Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation envisagé	Période prévisionnelle de publication de l'avis	Marchés à réserver aux PME
Construction du nouveau bâtiment abritant l'administration du conseil préfectoral	Construction	Commune Inezgane	Appel d'Offres Ouvert	1er Trimestre	-
Travaux d'aménagement du service de maternité de l'hôpital préfectoral d'Inezgane.	Aménagement	Commune d'Inezgane	Appel d'Offres Ouvert	1er Trimestre	OUI
Construction d'une salle multiservices au douar Ouled Soumane à la commune Ouled Dahou	Construction	Commune Ouled Dahou	Appel d'Offres Ouvert	1er Trimestre	-
Travaux d'aménagement des établissements d'enseignement: Construction d'une salle d'activités au lycée Abdallah Che/chaoui à la commune Temsia..	Aménagement	Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.	Appel d'Offres Ouvert	1er Trimestre	-
Travaux de construction d'un centre régional d'accompagnement des diabétiques à la commune d'Ait Melloul	Construction	Commune Ait Melloul	Appel d'Offres Ouvert	2ème Trimestre	OUI
B- SERVICE					
Etude technique à réaliser dans le cadre de mise en accessibilité des équipements à la commune d'Inezgane.	Service	Commune d'Inezgane	Appel d'Offres Ouvert	1er Trimestre	-
Contrôle de qualité et de matériaux relatif à la construction du nouveau siège de la préfecture.	Service	Commune d'Inezgane	Appel d'Offres Ouvert	1er Trimestre	-
Réalisation d'une étude topographique du site agricole situé au douar Tamalt -Aro à la commune Ouled Dahou dans le cadre du programme préfectoral de l'agriculture solidaire.	Service	Commune Ouled Dahou	Appel d'Offres Ouvert	2ème Trimestre	-
30% (A Réserver aux PME, ...)					

N° 525/PA

**ENERGIE ROW MAROC  
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 18.01.2021, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:  
Dénomination : ENERGIE ROW MAROC  
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.  
Objet:  
- NEGOCIANT  
- IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFEC-TUANT)  
Siège Social : 191 BD FOUARAT HAY ADIL 3EME ETAGE, FI HAY MOHAMMADI, CASABLANCA.  
DUREE : 99 ans.  
Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :  
• M. ABENDSHEIN ANDREW BURGESS : 1000 parts sociales.  
GERANCE : M. ABENDSHEIN ANDREW BURGESS est désigné gérant unique de la Société.  
La société est engagée par la signature du gérant unique M. ABENDSHEIN ANDREW BURGESS.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 25.01.2021 sous le N° 762418. RC N° 486553.

N° 526/PA

**REPERE AFRICA  
INDUSTRY SARL  
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 19.01.2021, il a été établi les Statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:  
Dénomination : REPERE AFRICA INDUSTRY  
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée.  
Objet: TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE).  
NEGOCIANT  
- IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFEC-TUANT)  
Siège Social : 191 BD FOUARAT HAY ADIL 3EME ETAGE, EL HAY MOHAMMADI, CASABLANCA.  
DUREE : 99 ans.  
Capital Social : UN MILLION DE DIRHAMS (1.000.000,00 Dhs), divisé en DIX MILLE (10000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 10000, toutes libérées et attribuées à :  
• M. BOUCHTA BEROUAGUI : 8000 parts sociales.  
• Mme FATIMA MESSAOUDI : 2000 parts sociales.  
GERANCE :  
- M. BOUCHTA BEROUAGUI est désigné gérant unique de la Société.  
La société est engagée par la signature du gérant unique M. BOUCHTA BEROUAGUI.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 25.01.2021 sous le N° 762417. RC N° 486555.

N° 527/PA

**CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/01/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL A ASSOCIE UNIQUE dont les caractéristiques sont les suivantes:  
DENOMINATION: « SAJAD CHERIF » SARL.A.U.  
OBJET : MARCHAND IMPORTATEUR DES TAPIS.  
SIEGE SOCIAL: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, 2ème ETAGE, APPT N°04, CASABLANCA.  
DUREE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit:  
MR. ABDERRAHIM TAABAN : 1000 Parts sociales  
TOTAL : 1000 Parts sociales  
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
GERANCE : La société est gérée par MR. ABDERRAHIM TAABAN pour une durée illimitée.  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25 /01 /2021 sous le N°762430. RC N° 486607.  
Pour Extrait et Mention LA GERANCE

N° 528/PA

**CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/01/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes:  
DENOMINATION: « SPEED CYCLE » SARL.  
OBJET : MARCHAND DES PIECES DETACHEES.  
SIEGE SOCIAL : REZ DE CHAUSSE, LOT ESSALAM, N°279, MED I O U N A, CASABLANCA.  
DUREE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :  
• MR. MOHAMED ER-RAMY : 35 000.00DHS  
• MR. SAID ER-RAMY : 35 000.00DHS  
• MR. EL MOSTAFA ER-RAMY : 20 000.00DHS  
• MR. MOUAD ER-RAMY : 10 000.00DHS  
SOIT AU TOTAL : 100.000.00DHS  
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
GERANCE : La société est gérée par MR. SAID ER-RAMY ET MR. MOUAD ER - R A M Y , pour une durée illimitée.  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/01/2021 sous le N°762432 et la société a été immatriculée au RC sous le numéro : 486609.  
Pour Extrait et Mention LA GERANCE

N° 529/PA

**"Sté O.L.D.A.B.D ET N.C.R POUR INVESTISSEMENT SARI"**

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 dh  
Siège social : Hay agadir, bni bouayach  
- AL-HOCEIMA-  
L'assemblée générale extraordinaire du 20/11/2020 de la société « O.L.D.A.B.D ET N.C.R POUR INVESTISSEMENT-SARL » au capital de 100.000,00 dh dont le siège social est HAY AGADIR BNI BOUAYACHAI-Hoceima a approuvé :  
- Dissolution anticipée de la société O.L.D.A.B.D ET N.C.R POUR INVESTISSEMENTS-SARL.  
- Nomination de M.OULA-DABDENBI Abdellah Liquidateur de la société  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 20/01/2021 sous le N° 17.

N° 530/PA

**EMERCOM**

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 21/01/2021, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :  
1-DENOMINATION SOCIALE : EMERCOM  
2- OBJET SOCIAL : La société a pour objet la location de voitures  
3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 49, Avenue 2 Mars, Etage 3, Bureau 13  
4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)  
5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à cent cinquante mille (150.000) dirhams. Il est divisé en 1500 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés.  
6-GERANCE : Monsieur ALAMI Mehdi a été nommé gérant pour une période indéterminée.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 25/01/2021 sous le numéro 762429.

N° 531/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra  
Province de Beni-Mellal  
Secrétariat Général  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 01/INDH /2021  
Le 22/02/2021 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Beni-Mellal ( DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à :  
ETABLISSEMENT DES ETUDES TECHNIQUES, SUIVI DES PROJETS DE CREATION DES UNITES PRESCOLAIRES AUX CERCELES BENI MELLAL, EL KSIBA ET AGHIBALA A LA PROVINCE DE BENI MELLAL AU TITRE DE L'ANNEE 2021/INDH.  
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.  
Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 Dhs (Cinq Mille Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 217.008,00 dhs (Deux Cent Dix-Sept Mille Huit Dirhams)  
Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014, relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret 2-12-349, précité;  
- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Beni-Mellal (D.B.M/SM).  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :  
Copie légalisée du certificat d'agrément, domaine d'activité: D14-D15 ET D16.  
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 532/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra  
Province de Beni-Mellal  
Secrétariat Général  
DBM/SM

N° 533/PA

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE SEANCE PUBLIQUE**

N° 01 /C.A – INDH/2021  
Le 22/02/2021 à 10 Heures , il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Beni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : ETUDE ET SUIVI DU PROJET DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AU CER-CLE DE BENI MELLAL, PROVINCE DE BENI MELLAL.  
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.  
Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www. marchespublics.gov.ma.

\* Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 3.000.000,00 Dh (Trois Millions Dirhams)  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les Architectes peuvent :  
- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Beni-Mellal (D.B.M/SM).  
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.  
• Une visite des lieux, est prévue le 12/02/2021 à 10 Heures, rendez vous à la division des Equipements (D.E), à la wilaya. (présence obligatoire).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 534/PA

**Province de Beni-Mellal  
Secrétariat Général  
DBM/SM  
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE SEANCE PUBLIQUE**

N° 02 /C.A – INDH/2021  
Le 22/02/2021 à 11H , il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de Beni Mellal (DBM) à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : ETUDE ET SUIVI DU PROJET DE CREATION D'UNITES PRESCOLAIRES AUX CERCELES D'EL KSIBA ET AGHBALA, PROVINCE DF BENI MELLAL.  
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.  
Il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www. marchespublics.gov.ma.

\* Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 2 166 666,66 Dh (Deux Millions Cent Soixante Six Mille Six Cent Soixante Six Dirhams, 66Cts)  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les Architectes peuvent :  
- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Beni-Mellal (D.B.M/SM).  
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.  
• Une visite des lieux, est prévue le 11/02/2021 à 10H, rendez vous à la division des Equipements (D.E), à la wilaya. (présence obligatoire).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 534/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Guelmim – Oued Noun  
Province de Guelmim  
Commune d'Amtidi

**Avis rectificatif d'appel d'offres N°:01/ 2021.**

L'avis d'appel publié dans le journal libération N° 9223 en date du 23 et 24 janvier 2021,

à la page 23 Sous le N° 412/PA , est rectifié comme suit :

Avis d'appel d'offres N°1/2021.

Le Mercredi 24 Février 2021 à 10 h 00 mn du matin, Il sera procédé....

Le reste sans changement.

N° 535/PA

# Horoscope du jour



**Belier**  
Des relations un peu troubles se nouent dans votre dos. Vous savez qu'il n'y a rien à craindre mais néanmoins sachez garder un œil attentif sur cette affaire car vous saurez le moment venu pour renvoyer la balle. A bon entendre, salut!



**Balance**  
Vous faites preuve de beaucoup d'imagination. Vous cherchez de nouvelles sources d'énergie pour être au mieux de votre forme. Attention de ne pas faire d'abus de stimulants, si vous ressentez de la fatigue, reposez-vous et n'hésitez pas à consulter.



**Taureau**  
Vous liez connaissance avec une personne qui pourrait avoir une influence très favorable sur le déroulement de votre vie personnelle. Remettez votre orgueil à sa place et n'hésitez pas à lui demander de l'aide. La chance sera là tout près, vous pourriez très bien réussir.



**Scorpion**  
Une difficile négociation s'engage sur un terrain qui paraît mouvant et vous savez survoler les événements avec élégance. Vous pourriez récolter prochainement les fruits d'une sémence intelligemment répandue dans diverses directions. Ne vous impatientez pas.



**Gémeaux**  
Une ambiance des plus agréables vous charmera. Attendez-vous à connaître une agréable surprise vous concernant. Tous les espoirs vous sont permis à condition de ne pas commettre de bêtises. Restez néanmoins sur vos gardes car on vous attend au coin du bois.



**Sagittaire**  
Vous saurez bien mener votre barque dans un dédale de possibilités. Une proposition subtile que l'on vous fera risque de vous charmer. Mais vous saurez résister aux appels ce qui vous permettra de sortir victorieusement de ce labyrinthe compliqué.



**Cancer**  
Vous avez un virage difficile de votre vie à négocier. Mais la chance va surgir brusquement au moment où vous vous y attendez le moins. Tout va vite changer si vous avez la sagesse de saisir les belles opportunités qui vous sont offertes. Ne laissez pas votre chance s'envoler.



**Capricorne**  
Vous allez penser que c'est un moment décisif pour vous. Il faudra prendre la décision sans trop tarder. Ne vous laissez pas surprendre par cette nouvelle opportunité qui arrive à propos. Il faut vous préparer psychologiquement à recevoir une récompense bien méritée.



**Lion**  
Vous risquez d'avoir des relations difficiles avec les autres. Mais vous allez pouvoir vous exprimer. Profitez-en pour dire ce que vous pensez. C'est l'opportunité à saisir car vous avez acquis l'expérience nécessaire pour avoir le droit de parler ouvertement et on vous écouter.



**Verseau**  
On risque de parler de vous avec une certaine raucure et pourtant vous faites tout ce qu'il faut pour qu'on vous oublie. Les éloges et les compliments ne font pas partie du programme ce qui ne modifie en rien vos sentiments. Vous saurez éviter les moqueries cruelles.



**Vierge**  
Des problèmes dans vos relations amicales pourraient survenir si vous ne prenez pas garde à ce que vous dites. Faites largement preuve de discrétion. Gardez le silence sur un point de vue qui paraît discutable. Les choses vont très nettement s'améliorer grâce à votre réserve.



**Poissons**  
Des changements vont survenir car vous êtes dans une période transitoire. Cela se répercutera sur votre entourage immédiat. Faites preuve d'énergie car vous seriez dépassé par ce qui est autour de vous. Réorganisez-vous en transformant votre emploi du temps.

# Pharmacies de garde de nuit

- Casablanca**  
Sidi Moumen : Pharmacie DENNAY DYAR ESSAADA II - MAGASINS N° 1 ET 3 - SIDI MOUMEN - Tél : 0522.70.90.79
- Sidi Othmane :**  
Pharmacie AL KAWTAR AV ABDELKADER SAHRAOUI RESID HIND - GROUPE 2 IM-MEUBLE 9 N° 56 - Tél : 0522.70.26.41
- Beauséjour :**  
Pharmacie DE L'AEROPORT D'ANFA 72 BIS, BD. SIDI AB-DERRAHMANE - BEAUSEJOUR - Tél : 0522.39.06.36
- Oulfa :**  
Pharmacie FERRARA WIFAQ 4 RUE 123 LOT. 265 N° 142 - EL OULFA - Tél : 0522.93.32.35
- Sidi Maarouf :**  
Pharmacie HAY BOUCHRA 44, LOTISSEMENT BOUCHRA - SIDI MAAROUF (A COTE ECOLE BOUCHRA)- Tél : 0522.58.19.49
- Lissasfa :**  
Pharmacie LAIMOUN 466, LOT AL LAI-
- MOUN - ROUTE D'EL JADIDA - LISSASFA -**  
Tél : 0522.90.94.94
- Maarif :**  
- Pharmacie IBN BATOUTA 78, RUE IBN BATOUTA (A COTE DU CINEMA LUX) AVENUE LALLA YACOUT - Tél : 0522.22.34.34 [+]
- Pharmacie PORTE CALIFORNIE**  
ROUTE 109, AVENUE MEKKA - DAR HADJ DAOUTI - BACHKOU (ROND-POINT BACHKOU)- Tél : 0522.81.29.31 [+]
- Pharmacie NARJIS**  
141, BOULEVARD YACOUB EL MANSOUR - MAARIF - Tél : 0522.25.00.74
- Bourgogne :**  
Pharmacie MEHDI BEN BARKA N° 3 RUE AN 20 BD. MEHDI BEN BARKA - QUARTIER EL HANK - Tél : 0522.95.15.99
- Belvédère:**  
Pharmacie BELVEDERE 13, RUE SIJELMASSA - BELVEDERE - Tél : 0522.24.26.43
- Aïn Sebaâ :**  
Pharmacie ACHOU-
- ROUK**  
06, N 1 EQUIPEMENT 8 - ADDOHA 1 - AIN SEBAA (PRES DE MAKRO & LA PREFECTURE D'AIN SEBAA)- Tél : 0522.67.36.67
- Aïn Chock :**  
Pharmacie EL YACOUT 43 BOULEVARD DE BAGDAD QUARTIER EL YACOUT - AIN CHOCK - Tél : 0522.50.76.39
- Hay Mohammadi :**  
Pharmacie AL AQSA RESIDENCE AL AMANE RUE EMILE BRUNET N° 6 - HAKAM 3 - HAY MOHAMMADI- Tél : 0522.63.00.63
- Al Fida :**  
Pharmacie AL HIKAM 206, BOULEVARD DE LA GIRONDE - GARAGE ALLAL (PRISON D'AIN BORJA) - Tél : 0522.28.05.47
- Sidi Bernoussi :**  
Pharmacie MAJAL ASSIHA 256 - 258, BOULEVARD MOKHTAR EL GARNAOUI - HAY EL QODS SIDI BERNOUSSI- Tél : 0522.74.08.37

# Horaires des trains

Martil - Tetouan - Tanger - Kenitra - Meknes - Fès - Rabat Agdal - Casablanca - Marrakech

Marrakech - Casa Voyageurs - Rabat Agdal - Kenitra - Meknes - Fès - Tanger - Tetouan - Martil

Direction	Station	2001	2005	2009	2013	2017	2021	2025	2033	2037	2041	2045	2049	2053	2057	2061
Marrakech - Casablanca - Rabat Agdal - Kenitra - Meknes - Fès - Tanger - Tetouan - Martil	Marrakech D	06:00	06:30	07:00	07:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00
	Marrakech A	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	00:00	00:30	01:00	01:30
Marrakech - Casablanca - Rabat Agdal - Kenitra - Meknes - Fès - Tanger - Tetouan - Martil	Tanger D	07:00	07:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00
	Tanger A	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30	23:00	23:30	00:00	00:30	01:00	01:30	02:00	02:30



07.00 : Lecture du Saint Coran  
 07.10 : Tinoubka  
 07.40 : Arrouad  
 08.40 : Moudawala  
 09.40 : Amouddou  
 10.40 : Chouk Sedra Ep 43  
 11.30 : Zouaji Mouhal Ep 19  
 11.50 : Oussrati Ep 154  
 13.00 : JT Addahira + Météo  
 13.20 : Rdat Lwalida Saison 2 Ep 24  
 14.00 : JT en Amazigh  
 14.20 : JT en Espagnol  
 14.40 : Festival des Andaloussiatt de Atlas  
 15.50 : Amouddou  
 16.50 : Al Haoudaj Kelaa Sraghna  
 17.50 : Moudawala  
 18.50 : Majala Iktisadia  
 19.00 : JT en Français  
 19.30 : Moumou Aynya Ep 24  
 20.00 : Lmadi la yamout Ep 18  
 20.30 : Babou Aala Babi Ep5  
 20.35 : Babou Aala Babi Ep6  
 20.40 : Zouaji Mouhal Ep 20  
 21.00 : JT Principal + Météo  
 21.50 : Dayer Buzz Ep 4



22.50 : Haya Aala falah  
 23.50 : Dernier bulletin d'information  
 00.10 : Aabak Atourat Azemmour  
 01.10 : Chachat  
 01.40 : Al Haoudaj  
 02.40 : Tinoubka  
 03.10 : Moumou Aynya Ep 24  
 03.40 : Lmadi la yamout Ep 18  
 04.10 : Chouk Sedra Ep 36  
 05.00 : Arrouad  
 06.00 : Amoudou



05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC MAWAHIB TAJWID  
 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI  
 06:30:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M  
 07:15:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
 07:50:00 : MAGAZINE : 3AYNEK MIZANEK  
 08:45:00 : MAGAZINE : AHSANE PATISSIER  
 09:45:00 : SERIE : RBIB  
 10:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
 10:20:00 : FEUILLETON : MASSESIR ASSIA  
 11:00:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL  
 11:15:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M  
 12:05:00 : SERIE : LCOOPERATIVE  
 12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR  
 13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI  
 13:25:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
 14:15:00 : NEWS : ECO NEWS  
 14:25:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH  
 14:35:00 : FEUILLETON : CHAMAL JANOUB  
 15:50:00 : FEUILLETON : AL IRT  
 16:20:00 : FEUILLETON : MASSESIR ASSIA



17:20:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS  
 17:40:00 : DESSIN ANIME : SADIQ ATTARIQ : SAYYARAT AL ISAF  
 17:50:00 : DESSIN ANIME : GLUMPERS  
 17:50:00 : DESSIN ANIME : FADI WA FATINE : CHATAIR ASSALMONE  
 18:00:00 : DESSIN ANIME : ZIG & SHARKO  
 18:10:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA  
 18:20:00 : MAGAZINE : POP UP  
 18:30:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB  
 19:15:00 : MAGAZINE : CAPSULE AHSANE PATISSIER  
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
 20:10:00 : MAGAZINE : CAPSULE TENDANCE  
 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR  
 20:45:00 : SQUE DU SPORT  
 20:55:00 : NEWS : ECO NEWS  
 21:10:00 : METEO  
 21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA  
 21:50:00 : MAGAZINE : MOUBACHARATN MAAKOUUM  
 22:55:00 : MAGAZINE : JAZIRAT AL KANZ  
 00:10:00 : MINI-SERIE : ZHAR LBATOU  
 01:05:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI  
 01:55:00 : FEUILLETON : AL WA3D  
 02:40:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : PAR COEUR : L'ECOLE DU FUTUR  
 03:30:00 : MAGAZINE : MA3A RAMDANI  
 04:05:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB  
 04:50:00 : DOCUMENTAIRE : LA MUSIQUE DANS LA VIE : BOURRED



05h00 MATINALE RADIO AR  
 07h00 Matinales Infos  
 08h00 « Sabahiyat l akhbar »  
 10h00 Matinales Infos (rediff.)  
 11h05 Emission « Hyati »  
 12h05 Emission « Eco Débat »  
 13h00 « Madar l akhbar »  
 15h05 Emission «Moutir lil jadal»  
 16h00 Edition AR (16-17h)  
 17h05 Emission « On S' dit Tout »  
 18h05 Emission « Binatna »  
 19h00 Soir Info : informations en français  
 20h00 « Ghorfat l akhbar »  
 21h35 « Mina Lqahira »  
 22h05 Emission «FBM lmowajaha»  
 23h00 « Soir Infos ar »  
 23h35 « Mina Lqahira »  
 00h05 « Débrief Rabat »



06h30 : Tfou  
 08h30 : Téléshopping  
 09h25 : Petits secrets en famille  
 09h55 : Ici tout commence  
 10h25 : Demain nous appartient  
 11h00 : Les feux de l'amour : série  
 12h00 : Les 12 coups de midi  
 13h00 : Journal  
 13h55 : Coup de foudre chez le Père Noël : Téléfilm  
 15h45 : La fiancée de Noël : Téléfilm  
 17h25 : Familles nombreuses : la vie en XXL  
 18h30 : Ici tout commence : série française  
 19h10 : Demain nous appartient : Série  
 20h00 : Journal  
 20h40 : Tirage du loto, météo, c'est Canteloup  
 21h05 : Documentaire  
 23h10 : New York  
 00h00 : La gardienne des anges  
 00h55 : Le conrat du silence  
 01h40 : Le pacte de grossesse



06h00 : Le 6h info  
 06h30 : Téléfilm : magazine  
 09h35 : Amour, gloire et beauté : série américaine  
 09h55 : Tout le monde a son



mot à dire : Jeu  
 10h35 : Mot de passe : Jeu  
 11h15 : Les z'amours : Jeu  
 11h50 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu  
 13h00 : Journal  
 13h55 : Ça commence aujourd'hui : Magazine  
 16h15 : Affaire conclue : magazine  
 18h00 : Tout le monde a son mot à dire : Jeu  
 18h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu  
 19h50 : Météo  
 20h00 : Journal  
 20h45 : Un si grand soleil : Série française  
 21h05 : La fugue : Téléfilm  
 23h35 : Girl culture : Documentaire  
 00h50 : Bivouac  
 01h15 : Ça commence aujourd'hui  
 02h15 : Emissions religieuses  
 03h15 : Paleme, la ville métisse : Documentaire  
 03h45 : Courant d'art  
 03h55 : Pays et marchés du monde  
 04h00 : Tout le monde veut prendre sa place. Par nagui



06h00 : M6 music  
 06h50 : M6 kid  
 08h50 : M6 boutique  
 10h05 : Ça peut vous arriver  
 12h45 : Le 12.45  
 13h35 : Scènes de ménages  
 14h00 : Welcom back : Film  
 15h30 : Mon incroyable famille : divertissement  
 17h30 : Les reines du shopping  
 18h40 Tous en cuisine, en direct avec Cyril lignac : Magazine  
 19h45 : Le 19,45, météo  
 20h30 : Scène de ménages : série française  
 22h55 : Recherche appartement : Magazine  
 00h35 : Myriam



19h45 : Arte journal  
 20h05 : 28 Minutes : Magazine  
 20h50 : Silex and the city  
 20h55 : La piscine : Film  
 22h55 : L'ombre au tableau :



Série documentaire  
 23h55 : Fin du monde : Film  
 01h20 : Mystery road  
 04h00 : Arte regards.  
 16h40 : Personne n'y avait pensé : Jeu  
 17h15 : Slam : Jeu  
 18h00 : Questions pour un champion : Jeu  
 18h50 : Le 19-20  
 20h20 : Plus belle la vie : série française  
 20h50 : Tout le sport  
 21h05 : Charlie Chaplin, le génie... Documentaire  
 22h35 : Les temps modernes : Film  
 01h05 : Gala du 44ème festival du cirque de Monte-Carlo  
 03h50 : Les matinales  
 04h20 : Slam



06h00 : Okoo  
 08h05 : Littoral  
 08h40 : Les témoins d'outre-mer  
 09h10 : Chironiques méditerranéennes  
 09h45 : Le goût des rencontres  
 10h15 : Ailleurs en France  
 10h40 : Ensemble c'est mieux !  
 11h35 : L'info outre-mer  
 11h50 : Le 12-13  
 12h55 : Météo à la carte : Magazine  
 13h50 : Un cas pour deux : série germano-autrichienne.  
 16h05 : Des chiffres et des lettres : Jeu



Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers  
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



# Sport



## Les deux Congo en quarts du CHAN

Les affiches des deux premiers quarts de finale du Championnat d'Afrique des nations sont connues: la RDC et le Congo ont validé lundi leur qualification dans le groupe B et défileront samedi le Cameroun et le Mali.

A Yaoundé, la République démocratique du Congo a failli être tenue en échec par le Niger. Les Léopards ont ouvert le score en première période grâce à John's Kadima (27e), mais Mossi Issa Moussa leur a répliqué à la 73e minute. Masasi Obenza a finalement inscrit le but décisif pour la RDC dans le temps additionnel (90e+1).

A l'issue de cette rencontre, Pamphile Mihayo, sélectionneur adjoint de la RD Congo, a tenu, dans une déclaration au site officiel de la Confédération africaine de football, cafonline.com, à présenter ses « félicitations à l'équipe du Niger qui a montré un beau football. Comme je l'avais déclaré avant le match, nous nous attendions à un match difficile. Avec un groupe décimé, où douze joueurs manquaient à l'appel pour cause de Covid, nous avons pu atteindre notre premier objectif avec la qualification en quarts ».

Pour ce qui est du match des quarts face au Cameroun, il a indiqué que « nous allons nous préparer dans les mêmes conditions. Il faut rester sereins et se préparer calmement. Il y a des choses à amé-



Joie des joueurs congolais.

Ph.cafonline.com

liorer et nous devons préparer notre équipe selon le jeu de notre adversaire qui met le physique au premier plan».

Quant au Congo, dernier du groupe avant le coup d'envoi à Douala, son billet pour les quarts a été composé par Gautrand Ngouonimba, auteur du seul but du match contre la Libye à la 50e minute.

Pour le sélectionneur congolais, Barthélémy Ngatsono, « même les plus grandes équipes peuvent faire preuve de fébrilité. L'adversaire en face était difficile à manœuvrer. Mais à côté de cela, on a dû travail-

ler la tactique. En face de nous, ce n'était pas facile donc il fallait tactiquement être prêt. Ce sont ces conditions-là qui nous ont permis de remporter ce match qui je vous l'avoue jusqu'à la dernière minute on n'était pas sûr de gagner », rapporte le site de la CAF

Au classement du groupe B, la RDC termine à la première place avec sept points, devant son voisin occidental qui compte quatre unités.

Le Congo jouera samedi à 17h00 (16h00 GMT) contre le Mali, premier du groupe A, avant un duel entre la RDC et le pays

hôte, le Cameroun, prévu à 20h00.

La phase de groupes se poursuit jusqu'à mercredi, avant les quarts de finale programmés samedi et dimanche.

A propos de la programmation de mercredi, elle verra les équipes évoluant au groupe D disputer leurs rencontres de la troisième journée dont les coups d'envoi seront donnés simultanément à partir de 20 heures. Ainsi, la Namibie déjà éliminée (0 pt) affrontera la Zambie co-leader du groupe (4 pts) avec la Guinée qui sera opposée à la Tanzanie, troisième avec trois points.

## Baadi positif à la Covid-19

L'international marocain Abdelkrim Baadi, qui prend part actuellement avec l'équipe nationale au Championnat d'Afrique des nations (CHAN) des joueurs locaux qui se tient au Cameroun, a été testé positif à la Covid-19, a annoncé la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

"Le test de dépistage de la Covid-19 effectué par les membres de la délégation marocaine qui participe à la 6ème édition du Championnat d'Afrique des nations au Cameroun a relevé la contamination du joueur Abdelkrim Baadi et du membre du staff médical de la sélection, Abdellah El Habib", indique la fédération dans un communiqué, ajoutant que les deux personnes contaminées suivront le protocole sanitaire en vigueur.

L'équipe nationale devait affronter mardi l'Ouganda pour le compte de la 3<sup>e</sup> journée du groupe C.

Lors des deux premiers matches, le Onze national avait battu le Togo par 1 à 0 et fait match nul (0-0) avec le Rwanda.



## Chelsea tourne la page Lampard

Thomas Tuchel pressenti au poste

Eloigné du podium et de son standing, Chelsea a acté lundi l'échec de son jeune entraîneur Frank Lampard (42 ans) en débarquant l'ex-gloire de Stamford Bridge un mois avant le 8e de finale aller de Ligue des champions.

L'ancien milieu de terrain charismatique des "Blues" (2001-2014), nommé en juillet 2019 sur le banc de son club de coeur, n'a pas survécu aux mauvais résultats qui ont plombé le club londonien en Championnat, où il se morfond à la neuvième place.

"Un changement est nécessaire pour donner du temps au club pour améliorer les performances et les résultats cette saison", s'est justifié Chelsea dans un communiqué publié à la mi-journée.

"Cela a été un énorme privilège et un honneur d'entraîner Chelsea, un club qui représente une grande part de ma vie et ce depuis si long-

temps", a réagi Lampard dans un communiqué sur son compte Instagram.

L'ancien milieu de terrain international se dit "déçu de ne pas avoir eu le temps cette saison de conduire le club à un niveau supérieur".

Sous contrat jusqu'en 2022, il pourrait être remplacé par un autre quadragénaire, l'Allemand Thomas Tuchel, selon l'information avancée par plusieurs médias sportifs. Le technicien de 47 ans est libre de tout engagement depuis son éviction du Paris SG fin décembre.

A Londres, le come back de Lampard s'achève donc après un an et demi: les résultats décevants depuis le début de saison, malgré les moyens conséquents mis par le propriétaire Roman Abramovich, ont eu raison de "Super Frankie".

Dans le communiqué, l'homme d'affaires a évoqué "une décision très difficile": "Cependant, dans les circonstances actuelles nous

croions qu'il est préférable de changer l'encadrement", écrit-il.

La saison dernière, l'équipe des champions du monde N'Golo Kanté et Olivier Giroud, interdite de recrutement, a certes accroché la quatrième place de Premier League qualificative pour la Ligue des champions. Mais cela n'a pas masqué le gouffre de 33 points qui l'a séparée du leader Liverpool.

Sur la scène européenne, Chelsea est par ailleurs sorti balayé de sa double confrontation face au Bayern Munich, futur lauréat qui l'a maîtrisé 3-0 puis 4-1 au stade des huitièmes de finale.

C'est d'ailleurs la future échéance majeure que devra affronter le prochain entraîneur. Le 23 février, les Anglais doivent en effet négocier un déplacement à haut risque sur le terrain de l'Atlético Madrid pour le compte du 8e aller.

Entre-temps, il pourra rôder son management lors de rencontres

de Championnat assez abordables, à l'exception du choc contre Tottenham programmé le 4 février.

La Premier League, c'est justement ce qui a coûté son poste à Lampard, incapable de suivre la cadence des premiers de la classe. Chelsea compte onze points de retard sur le leader Manchester United et cinq sur Liverpool, l'actuel propriétaire de la quatrième et dernière place qualificative en C1.

Le début d'année 2021 n'a pas contribué au redressement escompté, les défaites contre Manchester City (3-1) et Leicester (2-0) ayant été seulement atténuées par une courte victoire 1-0 mi-janvier face au mal classé Fulham.

La situation n'est pas désespérée mais la course au podium semble légèrement compromise pour le club du riche Abramovich qui, de nouveau, a sorti le carnet de chèques l'été dernier pour attirer des pointures susceptibles de tirer

les Blues vers le haut.

Le transfert de Kai Havertz en provenance du Bayer Leverkusen, estimé à plus de 80 millions d'euros selon la presse, est d'ailleurs le plus élevé de l'année 2020, selon un rapport récent de la Fifa qui a révélé le Top-10 au niveau mondial (sans dévoiler les montants déboursés).

Au total, ce sont même plus de 240 millions d'euros que Chelsea aura sortis l'été dernier pour arracher, en plus du jeune milieu offensif allemand, les talents Timo Werner, Ben Chilwell, Hakim Ziyech ou encore Edouard Mendy, gardien venu de Rennes.

Le club vainqueur de la Ligue Europa en 2019 s'est par ailleurs renforcé avec l'expérimenté défenseur central Thiago Silva, arrivé libre après la fin de son contrat au PSG. Tuchel, qui avait milité en vain pour prolonger le Brésilien, pourrait bientôt le retrouver à Londres.

# De Larbi Ben Mbarek à Youssef En-Nesyri

*Les Lions de l'Atlas continuent de rugir dans l'arène de la Liga*



Les performances remarquables que signe actuellement l'international marocain Youssef En-Nesyri en Liga ont remis au-devant de la scène l'histoire des Lions de l'Atlas en championnat espagnol à travers de grandes stars, à l'instar de la Perle noire Larbi Ben Mbarek avec l'Atlético Madrid, Abdellah El Antaki (Malaga) et le gardien de but Badou Zaki avec Majorque et dont l'héritage est perpétué par les talentueux Yassine Bounou et Youssef En-Nesyri.

Les contributions des internationaux marocains ont été, par ailleurs, soulignées par la Liga, l'instance dirigeante du football espagnol, dans une vidéo publiée en août dernier sur son compte Twitter sous le titre "Une vérité incontournable : les stars marocaines ont honoré l'histoire du football arabe et africain en Liga" qui retrace en 3min 54 sec les performances des internationaux marocains dans le championnat espagnol de football.

Les chapitres de l'histoire rayonnante des Marocains en Liga ont été écrits par la Perle noire

Larbi Ben Mbarek qui avait évolué au sein de l'Atlético Madrid lors de l'une de ses meilleures expériences footballistiques en 1949 en étant une force de frappe offensive qui a contribué au sacre des Colchoneros en tant que champions en 1951 et 1952, en plus de la Coupe du Roi en 1951. Ben Mbarek a inscrit 56 buts lors de 113 matchs répartis sur 5 saisons avant de retourner en France en 1953.

Après Larbi Ben Mbarek, l'international marocain Abdellah El Antaki, alias Malaga, a rejoint en 1956 le FC Grenade en provenance du Stade Marocain, où il a évolué pendant 3 saisons. Il a ensuite joué pour Malaga en 1959 pendant 13 ans avant de devenir formateur au sein du club espagnol qui, dans un geste de reconnaissance de ses contributions, a donné son nom à l'une des principales entrées du stade du club "La Rosaleda".

La présence marocaine en Liga s'est illustrée au cours des années 80 avec une génération menée par le gardien Badou Zaki qui a évolué au sein du Real Majorque et avec lequel il a signé de bons résultats, en

particulier la qualification à la finale de la Coupe d'Espagne pour la première fois dans l'histoire du club en 1990. Son nom a également brillé en tant que capitaine de l'équipe avec ses arrêts de plusieurs penalties tirés par des joueurs de renom comme Roland Koman, et a été désigné meilleur joueur étranger du championnat espagnol en 1986-1987 avant de remporter le titre de meilleur gardien en 1986-1987, 1988-1989 et 1989-1990.

Au terme de sa carrière sportive en tant que gardien de but, le Real Majorque a décidé en 1991 d'ériger une statue de Zaki sur la belle île, en son honneur et en reconnaissance de ses efforts et de son éthique tout au long de sa carrière sportive, en tant que joueur qui a marqué les meilleures périodes de l'équipe pendant six ans. Il est désormais considéré comme l'un des ambassadeurs du sport marocain qui a honoré le football national.

Le même éclat a accompagné le parcours de la pierre angulaire de la défense du Deportivo de La Coruna, l'international marocain Noureddine Naybet. A partir de 1990,

et durant huit saisons, Naybet a brillé de mille feux avec 260 matchs à son actif et 15 buts ainsi qu'un sacre au championnat espagnol en 2000. Deux ans après en Coupe d'Espagne, il offre, avec ses compatriotes Mustapha Hadji et Salaheddine Bassir, une grande joie aux habitants de La Coruna, gravant ainsi leur nom dans l'histoire du club et dans les cœurs des supporters.

Sous le signe de la continuité, une nouvelle génération de joueurs reconnus ont pris le flambeau de leurs prédécesseurs. Ils se nomment Moha El Yaacoubi, star d'Osasuna, Nabil Baha, Noureddine Amrabet ou encore Mehdi Carcela, qui se sont côtoyés à différentes périodes au sein de Malaga. A cette belle pléiade de joueurs s'ajoute Youssef El Arabi, le buteur de Grenade entre 2013 et 2017, avec 35 buts battant le record de La Porta (34) qu'il détenait depuis 1975.

Le duo Yassine Bounou (gardien de but), et Youssef En-Nesyri (attaquant) fait actuellement l'unanimité des analystes sportifs espa-

gnols en tant que deux cartes gagnantes entre les mains de l'entraîneur du FC Séville, Julien Lopetegui. Bounou a signé une performance exceptionnelle lors de la saison précédente en devenant l'un des architectes du 6ème sacre du FC Séville en Ligue Europa. De son côté, En-Nesyri mène son club pour récolter de bons résultats. Au terme de la 20<sup>e</sup> journée de la Liga, l'international marocain s'impose comme meilleur buteur avec 12 buts, dépassant d'un but Louis Suarez, attaquant de l'Atlético Madrid, et Leo Messi, star du FC Barcelone, en plus de 4 réalisations inscrites en Ligue des champions.

Les qualités offensives et le talent d'En-Nesyri, l'ont mis dans le viseur de plusieurs clubs européens, en particulier anglais, qui souhaitent s'attacher ses services. Des informations en provenance d'Angleterre avancent que la direction de West Ham a offert 30 millions d'euros au FC Séville pour recruter le buteur marocain, une offre que le club espagnol a décliné pour l'instant.

Par Omar Chlih

## Naoufal Uariachi : *Nous sommes très optimistes quant à nos chances de qualification pour l'AfroBasket 2021*



Intégrer des joueurs jeunes et d'autres expérimentés au sein de l'équipe nationale de basketball permettra de créer un groupe com-

pétitif, a indiqué, lundi à Rabat, l'entraîneur de l'équipe nationale de basketball, Naoufal Uariachi.

"Ce stage de préparation pour

disputer la deuxième phase des qualifications pour le FIBA AfroBasket 2021 est d'une importance capitale car il permet de poursuivre la construction d'une équipe et d'atteindre l'objectif de la qualification à l'AfroBasket qui aura lieu au Rwanda", a souligné le sélectionneur national dans une déclaration à la MAP en marge de cette concentration.

Il a mis l'accent sur le bon niveau physique des joueurs "au vu des conditions générales du basketball marocain", estimant que cela permettra de limiter le nombre de blessures qui ont impacté l'équipe nationale lors de la première phase qui s'est déroulée en Alexandrie, en Egypte.

"Nous sommes très optimistes quant à nos chances de qualification

pour l'AfroBasket 2021", a-t-il relevé, ajoutant que le nouveau bureau fédéral considère la qualification à cette compétition comme un objectif primordial.

Pour Mohamed Choua, capitaine de la sélection nationale, "les préparatifs se déroulent dans de bonnes conditions et tous les éléments de l'équipe nationale sont déterminés à obtenir de bons résultats lors des prochaines échéances".

Selon lui, l'arrivée de joueurs internationaux expérimentés est susceptible de donner un nouvel élan au jeu de l'équipe nationale, rappelant que les éléments nationaux sont conscients de leur responsabilité pour réaliser un résultat satisfaisant lors du déplacement en Tunisie pour la 2ème phase des qualifications.

De son côté, l'international Mo-

hamed Aboussalam, qui évolue dans le club français de Cambrai, a indiqué que le Maroc dispose d'une jeune équipe qui entame la prochaine période avec une nouvelle philosophie, estimant que le groupe est compétitif pour pouvoir décrocher le billet qualificatif pour le FIBA AfroBasket 2021.

Les joueurs sont entourés d'un staff très professionnel, a-t-il fait savoir, notant que les préparatifs se déroulent dans de bonnes conditions permettant d'avoir une vision optimiste pour la suite des compétitions à venir.

Les trois premières équipes des cinq groupes engagés dans cette 2ème phase de qualification décrocheront leur billet pour la phase finale prévue au Rwanda au cours de cette année.

## Les deux visages de la ville minière de Moanda

Mipoko pose ses bidons d'eau remplis dans une vieille brouette grinçante. Les robinets publics viennent d'être remis à neuf par la Comilog, la toute puissante compagnie qui exploite le manganèse gabonais et fait la pluie et le beau temps à Moanda, ville minière où l'opulence côtoie la misère.

Les robinets neufs, "ça a changé notre vie !", jubile l'adolescente de 12 ans. "Ce serait bien, si seulement Comilog nous donnait des emplois", maugrée non loin Germain Ndolouga.

Au chômage à 38 ans, il n'a qu'un rêve: entrer dans cette filiale gabonaise du groupe minier et métallurgique français Eramet. La Compagnie minière de l'Ogooué, plus connue par son acronyme Comilog, est le deuxième producteur mondial de manganèse à haute teneur, minerai utilisé notamment dans la fabrication de l'acier, des piles ou des batteries.

Le potentiel de la Comilog comme du Gabon est immense: la compagnie assure être assise sur 25% des réserves mondiales de manganèse.

"Quand tu intègres la Comilog, tu changes de statut auprès de ta famille, dans la ville et dans toute la société", soupire Germain.

Si l'entreprise vante un plan d'investissement depuis 2018 en faveur de la population locale, les inégalités sont criantes entre ses



quelque 2.000 salariés et les 60.000 autres habitants de ce qui fut autrefois un village de 500 âmes, transformé en ville par la grâce du manganèse et de la Comilog.

Le chômage atteignait 25% en 2017, dernier chiffre officiel disponible, dans la région où niche Moanda, à 700 km à l'est de la capitale Libreville. Sur la colline surplombant la ville basse, les villas se succèdent dans un décor verdoyant. De la salle de sport au restaurant d'entreprise, jusqu'au cinéma dont même Libreville est dépourvue, le cadre est propice à la détente, un havre de paix.

Mais seuls 200 privilégiés envi-

ron peuplent cette "cité-cadre" protégée par deux guérites et quelques gardes. L'emplacement de sa maison est attribué en fonction de sa place dans l'entreprise. Electricité, plomberie ou jardinage sont entièrement pris en charge par la Comilog.

Même sans être cadre, y travailler procure des avantages sociaux incomparables, notamment un accès gratuit aux soins de l'hôpital de l'entreprise et à ses écoles équipées d'ordinateurs dernier cri.

La Comilog, qui a commencé à exploiter le gisement de manganèse en 1962, attire toujours. Moanda s'étend. Mais les infra-

structures ne suivent pas. Dans les quartiers périphériques, on vit souvent sans eau, ni électricité.

"Nous n'avons même pas de pompes (fontaines) publiques" dans le quartier, regrette Huguette, 19 ans, en maillot de foot. Elle vit avec sa fille dans une petite maison faite de planches de bois, noircies par l'humidité, au bout d'une route défoncée. Même au centre-ville, les routes couleur terre sont trouées et cabossées. Les déchets jonchent les bas-côtés.

A quelques km de l'hôpital Comilog, l'hôpital général de Moanda est en piteux état, certains disent ne plus vouloir s'y faire soigner. Des

dizaines de personnes s'agglutinent pourtant devant ses murs décrépits.

Saleté, ni climatisation ni moustiquaires... Dans une salle, les patients s'entassent sur des matelas. A côté, des enfants malades dorment sur des tapis au sol.

"Quand c'est plein, il faut enjambrer les malades pour aller faire les soins. Et on remplit des bouteilles pour se laver les mains", se lamente un infirmier. Les sanitaires sont hors d'usage, les patients font leurs besoins dehors.

Staella Mboumba, la trentaine, se qualifie de "bébé manganèse". Elle est née, a grandi, s'est mariée et travaille à Moanda, comme cadre de la Comilog. "Autrefois, la ville était paisible, calme, propre. C'était un petit paradis. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout ça".

"Jusqu'en 1997, la place de premier adjoint au maire revenait d'office à un salarié de la Comilog qui s'impliquait beaucoup dans la gestion de la ville", explique André Massard, responsable de la communication de la compagnie, mais depuis que la Comilog n'est plus impliquée au conseil municipal, "on a observé le déclin de la ville".

En 2018, l'entreprise a lancé un plan triennal de Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Priorité à la route principale, puis réhabilitation des écoles, accès à l'Internet à haut débit pour 8.000 élèves ou encore Samu social.

## Pâtes à la viande

### Ingrédients

1 kg. de pâtes (spaghettis ou coquillettes),  
200 grs de viande de veau  
1 petit oignon, 2 tomates fraîches  
5 gousses d'ail  
2 c. à soupe d'huile  
1 c. à café de sel, 1 pincée de poivre noir  
1 c. à café d'harissa  
1 feuille de laurier  
3 carottes (facultatif)  
2 c. à soupe de concentré de tomates

### Préparation

Couper la viande en morceaux. Hacher dessus l'oignon, l'ail, assaisonner, ajouter l'huile, l'harissa, les tomates pelées, épinées, lavées et coupées en petits morceaux.

Faire revenir 10 mn. Recouvrir d'un litre d'eau. Ajouter le concentré de tomates, Laurier, les carottes lavées et coupées en rondelles fines. Continuer la cuisson à feu doux 30 mn. Vérifier l'assaisonnement.

Si le goût de la sauce est trop acidulé, ajouter un morceau de sucre. Laisser réduire la sauce. Puis faire bouillir les pâtes dans de l'eau salée et bouillante, 20 mn environ.

Ensuite les retirer de leur eau de cuisson, les rafraîchir à l'eau froide, beurrer. Servir les pâtes, accompagnées de sauce et viande.



## Réduire la pollution de l'air éviterait 50.000 morts en Europe

Réduire la pollution de l'air aux niveaux recommandés par l'OMS pourrait permettre d'éviter plus de 50.000 morts par an en Europe, selon une étude publiée mercredi qui appelle à une action rapide.

L'Organisation mondiale de la santé estime que la pollution de l'air tue plus de sept millions de personnes par an dans le monde et provoque aussi maladies et absentéisme au travail.

Le seuil recommandé par l'OMS pour les particules fines PM2,5 est de 10 microgrammes/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle et pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) de 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle.

La nocivité des particules fines pour la santé est avérée, en particulier en milieu urbain (mortalité et maladies cardiovasculaires et respiratoires, troubles de la grossesse et de la croissance du fœtus...).

L'étude, parue dans le Lancet Planetary Health journal, a calculé les morts prématurées liées à ces deux polluants dans 1.000 villes européennes.

Respecter les recommandations de l'OMS permettrait d'éviter 51.213 morts prématurées par an, selon les chercheurs.

Cette étude "montre que de nombreuses villes n'en font toujours pas assez pour s'attaquer à la pollution de l'air", estime Mark Nieuwenhuijsen, de l'Institut de Barcelone pour la santé globale (IS-Global).

Le nombre de morts liées à la pollution de l'air varie selon les villes, celles situées dans la plaine du Pô, en Italie, en Pologne et en République tchèque étant particulièrement touchées.

A l'inverse, la capitale islandaise Reykjavik, Tromsø en Norvège, Umea en Suède et Oulu en Finlande sont moins exposées.

En moyenne, 84% de la population dans les villes est exposée à des niveaux supérieurs à ceux recommandés par l'OMS pour les PM2,5 et 9% pour le NO<sub>2</sub>.

Pour Sasha Khomenko, co-auteur de l'étude, il est important de mettre en place des mesures adaptées aux conditions locales, vu les variations dans les niveaux de pollution. Les changements à mener concernent le trafic routier, l'industrie, les aéroports, les ports, mais aussi le chauffage au bois et au charbon.